

ONE CREATION

Think Sustainable



RAPPORT ANNUEL 2013

TABLE DES MATIÈRES	3
STRUCTURE	4
MOT DU PRESIDENT	5
PROPOS DE LA DIRECTION	6
ONE CREATION D'UN COUP D'OEIL	9
DIVERSIFICATION ET PRÉSERVATION DU CAPITAL	10
ENGAGEMENT DURABLE	10
OPPORTUNITÉ POUR QUI ?	12
AVANTAGES RÉCIPROQUES	13
ACTIVITÉS 2013	14
MAÎTRISE DU RISQUE	17
RETOUR SUR 2013	18
CAPITAL SOCIAL	19
VALORISATION D'UNE PART	20
PRISES DE PARTICIPATIONS	21
MARKETING ET COMMUNICATION	25
ÉTATS FINANCIERS	26
POSITIONS AU 31.12.2013	30
PERSPECTIVES	32
50 QUESTIONS RÉPONSES, POUR QU'IL N'Y AIT PLUS DE DOUTE	33

Conseil d'administration

		Echéance
Maurice Hartmark	Président	AG de l'exercice 2013
Pierre Abrezol	Vice-Président	AG de l'exercice 2013
Marc Bohren	Membre	AG de l'exercice 2013
Tania Carroz	Secrétaire hors Conseil	

Organe de révision

Deloitte SA	2013
-------------	------

Direction

CONINCO Explorers in finance SA conformément à l'article 25 des statuts, représentée par :

Olivier Ferrari	CEO
Sabine Mabillard	Membre du Comité de direction
Tania Carroz	Développement durable
Alexandra Oppikofer Gapany	Investissement socialement responsable

Siège social

Quai Perdonnet 5
1800 Vevey 1 (Suisse)

T +4121 925 00 33
F +4121 925 00 34

www.onecreation.org

ISIN

CH0211420010

Chers associés coopérateurs,

Une fois n'est pas coutume. A l'issue de ce troisième exercice de ONE CREATION, étape significative s'il en est dans notre démarche de développement économique durable, je vous remets à la stimulation des propos du "sachant" qu'est notre Directeur Olivier Ferrari tout en réservant la formule du dialogue pour l'avenir, et je souhaite battre le rappel de notre troupe pour un renforcement de cette démarche.

Il est nécessaire d'y réfléchir pour "faire face". S'il est un mot qui ne cesse d'apparaître en tous domaines aujourd'hui, c'est celui de "crise". Financière, sociale, politique, climatique, énergétique, alimentaire et en fin de compte crise du "vivant". Quelle coalition faut-il donc pour les résoudre ?

Il faut aussi songer au traitement de nos dettes, dont le remboursement des dettes publiques et le paiement des retraites à venir. Et il en est une qui n'est pas négociable : la dette écologique. Est-elle d'ailleurs "remboursable" ? Il n'est pas de "contrat naturel" possible face à ce véritable mur, du moins pas en l'état actuel des choses.

Alors comment faire ?

En considérant les "lois de l'humanité", de sa condition et de son comportement, ce n'est pas aujourd'hui qu'une coalition globale, mondiale, des consciences et des esprits sera mise en place pour résoudre toutes ces questions. Mais nous pouvons fort bien et devons commencer par agir et nous fédérer à notre échelle en apportant chacun notre pierre à l'édifice. Il s'agit de définitivement mettre un terme à l'ère de l'isolement d'une société "décomposée en individus" évoquée déjà par le père Zossima de Dostoïevsky et démontrer systématiquement en pratique que "la vraie sécurité de la vie ne s'obtient pas dans la solitude, mais dans l'union des efforts et dans la coordination des actions individuelles".

N'est-ce pas là le principe essentiel de l'action coopérative ? De notre action ONE CREATION ?

Nous avons démontré maintenant pendant plus de trois ans que le modèle de soutien à l'économie réelle, socialement responsable économiquement, et qui plus est dans les secteurs de recherche s'efforçant de permettre un jour de maîtriser le "mur" du déséquilibre de notre biosphère, ce modèle est viable et digne d'être développé et répandu.

Nous l'avons compris et nous pouvons être fiers de cet engagement actif que nous inspire une véritable éthique de vie.

Encore faut-il maintenant que nous participions tous à le faire croître par le développement de notre Coopérative, en faisant connaître ONE CREATION de tous ceux disposés à prendre la mesure de leur responsabilité pour eux-mêmes, leurs familles et leurs semblables. Il s'agit bien de notre vie et de celle des générations à venir.

Merci donc pour cette confiance en l'avenir que vous témoignez, et félicitations à vous tous, associés coopérateurs, membres du Conseil d'administration et de la Direction.

Maurice Hartmark
Président du Conseil d'administration

Chers associés coopérateurs,

ONE CREATION termine son troisième exercice. Cette étape est particulièrement importante car elle s'est réalisée dans un contexte de développement économique particulier. D'un côté, la Chine a passé d'une croissance à deux chiffres à une croissance à un chiffre. La bourse semble mettre de côté les impacts négatifs de la crise des *subprimes*. Les injections de liquidités de la FED se réduisent mais demeurent toujours élevées. L'Europe pourrait se reprendre mais cela est très disparate entre ses états membres.

Tous ces éléments ont conduit à ce que autour des trois exercices écoulés, soit sur 43 mois, les aléas financiers ont impacté tantôt positivement, tantôt négativement la préservation du capital et le développement de votre Coopérative. Vous découvrirez plus en avant dans le rapport, les différentes considérations qui confortent votre direction dans son engagement au quotidien dans le développement de votre Coopérative.

Si certains thèmes se croisent avec des écrits des exercices précédents, c'est pour en approfondir le propos et faire de ce troisième rapport annuel un document phare de l'essence même de votre Coopérative, de son rôle en tant qu'innovation financière durable et d'acteur économique engagé.

Nous souhaitons renforcer vos convictions sur la novation que représente ONE CREATION dans les différents contextes définis avec le Conseil d'administration.

Quel est l'enjeu du vieillissement de la population ?

Lorsqu'un pays est confronté au vieillissement de sa population, voici que surgissent les craintes de chute de la croissance, baisse des exportations, déficit commercial et bouleversement du système de la sécurité sociale.

Principalement grâce aux progrès de la médecine de ces dernières décennies, l'augmentation de l'espérance de vie conduit les premiers États développés à disposer d'une structure des âges qui, pour les personnes de plus de 60 ans, devient supérieure aux jeunes de moins de 20 ans. Prenons l'exemple de l'Allemagne dont il est estimé en 2012 que 20% de ses citoyens décèderaient après 90 ans. Pour ce pays, le taux de fécondité est très faible puisqu'il n'est que de 1,4 enfant par femme alors que le seuil même permettant un renouvellement de sa population devrait être de 2,1.

L'Allemagne enregistre un déclin de sa population. Ce phénomène n'est pas spécifique à ce pays. Tous les pays développés sont ou seront progressivement confrontés à cette évolution. Combien de temps cela prendra-t-il ? Nul ne peut y répondre mais les faits sont avérés et inéluctables.

La génération du baby boom qui entre en retraite a pu accumuler une fortune importante par rapport à toutes les générations qui les ont précédées. Que cela soit au travers de différents régimes de retraites ou de toute forme d'épargne directe.

Une des craintes est que cette génération puisse affaiblir les bourses en procédant à l'encaissement des actions investies pour assurer leur train de vie et, si cela devait se confirmer, les marchés financiers seront confrontés à un nouveau paradigme que les modèles mathématiques et statistiques n'ont pas encore développé.

Comment les régimes de retraites peuvent-ils être affectés ?

Les régimes de retraites doivent faire face à plusieurs défis. Ceux en répartition ont des engagements qui ne cessent et ne cesseront d'augmenter, tant par les arrivées importantes de nouveaux bénéficiaires que par l'augmentation de la longévité, qui impliquent de payer de plus en plus de rentes et de plus en plus tard. Cette charge sera de moins en moins assurée par les cotisations des actifs puisque ceux-ci se réduisent dans le même temps.

L'État se trouvera confronté à devoir prendre des mesures pour assurer d'autres sources de financement qui sont pourtant déjà mises à contribution.

Dans ce contexte, l'appui des régimes en capitalisation offrent, au travers des fonds de pensions, une alternative de soutien intéressante. Ils permettent de calquer sur le manque de financement des régimes de base et de compléter des prestations que ces mêmes régimes ne peuvent pas garantir à un niveau satisfaisant. Dans une certaine mesure, les régimes de retraites, au travers des fonds de pensions, prennent en compte plus rapidement les contraintes des modifications structurelles du financement des prestations, en adaptant les sources de financements, que cela soit par un ajustement des cotisations, une adaptation des prestations à l'évolution des besoins et une gestion financière appropriée. Il convient bien évidemment de garantir une source de financement fiable et en congruence avec les prestations à régler. Ceci se fait di-

rectement par les cavités de l'économie à générer un rendement, tant au niveau de la productivité qui permet d'assurer les cotisations prélevées sur les salaires, que par le rendement des capitaux, en adéquation avec l'évolution de la création de richesse mondiale.

Aussi longtemps que les salaires seront en adéquation avec la création effective de richesse, que les prestations seront adaptées dans le même sens et que les cotisations seront conformes aux objectifs, les régimes de fonds de pensions seront une diversification judicieuse des régimes étatiques de base.

Toute velléité de ne pas considérer dans l'un ou l'autre des systèmes un financement par des cotisations adaptées, un non-arrosage des régimes de bases et un juste placement des capitaux des fonds de pensions, peut conduire à terme à des charges que l'évolution vers un nouveau paradigme économique ne pourrait plus supporter à terme.

Le baby boom déploiera tous ses effets d'ici 2025/2030. Il est encore temps d'intégrer cette évolution et d'adapter les inefficiences qui sont d'ores et déjà constatées.

Quelle réponse l'économie peut-elle apporter ?

Doit-on parler de l'économie en général ou du secteur financier en particulier ?

Je pense que les deux ont leurs implications. Pour l'économie en général, on se trouve à une croisée de chemins qui est intéressante. La globalisation est un phénomène qui s'est presque finalisé, là où les potentialités étaient les plus importantes et les forces vives les plus réactives. Je parlerais des pays asiatiques. Les autres régions du monde qui peuvent offrir de nouvelles niches de développement globales sont plus complexes, puisqu'elles sont situées sur des continents où les gouvernements ne sont pas encore dans une "certaine démocratie" ou dont un nombre important de pays sont en guerre.

Cela implique que l'économie est face à deux alternatives qui convergent. La première est la nécessité d'assurer une croissance permanente pour la création de valeur, la deuxième est l'innovation pour offrir de nouveaux débouchés. Pour le premier cas, l'horizon de développement d'une croissance quantitative est limité par la rotondité de la planète et la limite de chaque État, lorsque cette croissance doit être intérieure. La Chine en est un exemple flagrant. Elle a conquis la planète en créant une croissance à deux chiffres. Son positionnement réalisé, cette croissance a tout de suite chuté. Elle doit se retourner sur elle-même, avec les

contraintes de l'Occident. Soit une hausse rapide du crédit, une inflation de l'immobilier, une inflation des charges sociales pour assurer un avenir aux centaines de millions de futures retraites pour ces vingt premières années. Dans le même temps, l'Occident a transféré des capacités en Asie, augmenté le chômage local, réduit potentiellement le pouvoir d'achat de chaque citoyen, enregistré une inflation sociale en référence, pour une partie, à mes premiers propos susmentionnés et fait exploser la dette par la recherche, cette fois, du milieu financier, à la demande de certains régimes de fonds de pensions, de gains à deux chiffres qui ont été réalisés par de l'ingénierie financière avec les conséquences connues et non un développement économique industriel durable.

L'économie en général peut apporter une réponse en assurant l'innovation, l'optimisation de la gestion des ressources en matière première, en coordonnant mieux l'offre et la demande et en se développant dans les défis de demain. Tout ceci en assurant et améliorant les acquis.

La finance devrait réduire son positionnement de création compétitive de valeurs financières par la finance, en étant plus au service de l'économie et de l'industrie, en acceptant les délais de financement de la recherche et développement par la mise à disposition de fonds à cet effet sur du moyen et long termes au service de l'industrie en général. Ceci en favorisant les flux de liquidités mis à disposition aussi bien pour le crédit des PME que des grands groupes et un peu moins sur la recherche de rendement des fonds propres par la recherche de revenus sur les marchés financiers au moyen des liquidités reçues, disponibles. Tel que l'on a pu le constater lors du retrait des marchés émergents lorsque la FED a confirmé la réduction de ses injections de liquidités en fin d'année 2013, respectivement début 2014.

Dans ce contexte, cela implique aussi que les investisseurs, dont font partie les régimes de retraites en capitalisation, principalement, doivent admettre qu'une croissance exponentielle généralisée n'est plus d'actualité.

Quel est le positionnement de ONE CREATION dans ce contexte ?

Nous venons de terminer un troisième exercice qui est plein d'enseignement.

D'une part, sur la durée effective, nous avons pu démontrer que sur un moyen et long termes, dans un contexte économique difficile, il a été possible de pré-

server le capital social, de créer une réserve de développement confortable.

Nous n'avons pas pu encore créer une rémunération effective mais nous cumulons des revenus économiques réels. Ceux-ci sont disponibles pour une distribution applicable selon le droit suisse.

Le positionnement stratégique est un des plus grands défis, puisque il est fondé sur la prise de conscience d'investir dans des sociétés à même d'agir en adéquation avec une intégration de l'environnement dans le développement économique. Nous sommes tous concernés.

Ce positionnement s'effectue au travers de sociétés cotées et non cotées. Il ne cible que la capacité de création de valeur par l'accroissement du revenu économique. Le Conseil d'administration a d'ailleurs pris deux mesures de gestion de risque intéressante, qui sont d'une part le maintien d'un équilibre du poids de chaque participation par rapport à l'ensemble des sociétés considérées, ceci plus spécifiquement pour les sociétés cotées. En effet, lorsqu'il y a une exagération de cours, il s'est avéré nécessaire de réduire la participation. Et du gain réalisé, il en a affecté pour le moment, le 50 % au titre de mise à disposition pour une distribution future aux associés et les autres 50%, à disposition pour de nouveaux investissements en voulant favoriser le développement de la partie du Private Equity.

Ces saines mesures permettent de démontrer aux associés : une recherche constante de juste mesure entre l'équilibre du poids de chaque participation par rapport aux règles établies, un respect de l'associé en ne vilipendant pas ses revenus économiques acquis - ils sont certes cumulés en liquidités mais ils seront en tout temps disponibles lorsque les distributions seront applicables - , un respect des entreprises envers lesquelles il est préparé pour l'exercice à venir, la mise en place d'un dialogue économique et environnemental.

ONE CREATION peut faire valoir son modèle "innovant" fondé sur des structures historiques, connues et en totale adéquation avec le mouvement en cours d'une finance au service de l'économie et de l'industrie, en respect des investisseurs, respectivement de ses associés.

Nous remercions le Conseil d'administration pour sa confiance, ainsi que l'ensemble des associés parmi lesquels nous avons le plaisir de partager en cours d'exercice plusieurs points de vue et commentaires construisant une relation durable.

Olivier Ferrari
CEO CONINCO Explorers in finance SA
Direction de ONE CREATION

Une Coopérative

ONE CREATION est une société coopérative fondée à Vevey (Suisse) le 7 juin 2010.

Ses cofondateurs sont des institutions de prévoyance de droit public et de droit privé ainsi que des personnes morales et physiques. La Coopérative offre une réponse durable au développement économique. Son but lui confère, entre autres, le droit de prendre des participations dans des sociétés actives dans les technologies de l'environnement, à tous les stades du développement industriel.

Le choix de cette structure de coopérative répond à la confluence des besoins de capitaux, tant pour l'économie, que pour les associés qui agissent comme copropriétaires des prises de participations. Elle permet un engagement actif des associés dans leur volonté d'affirmer un alignement de convictions par leur soutien à toute action commune pour la réalisation des buts de la Coopérative.

Objectif

Les statuts définissent cet objectif comme suit :
« La société poursuit principalement le but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des

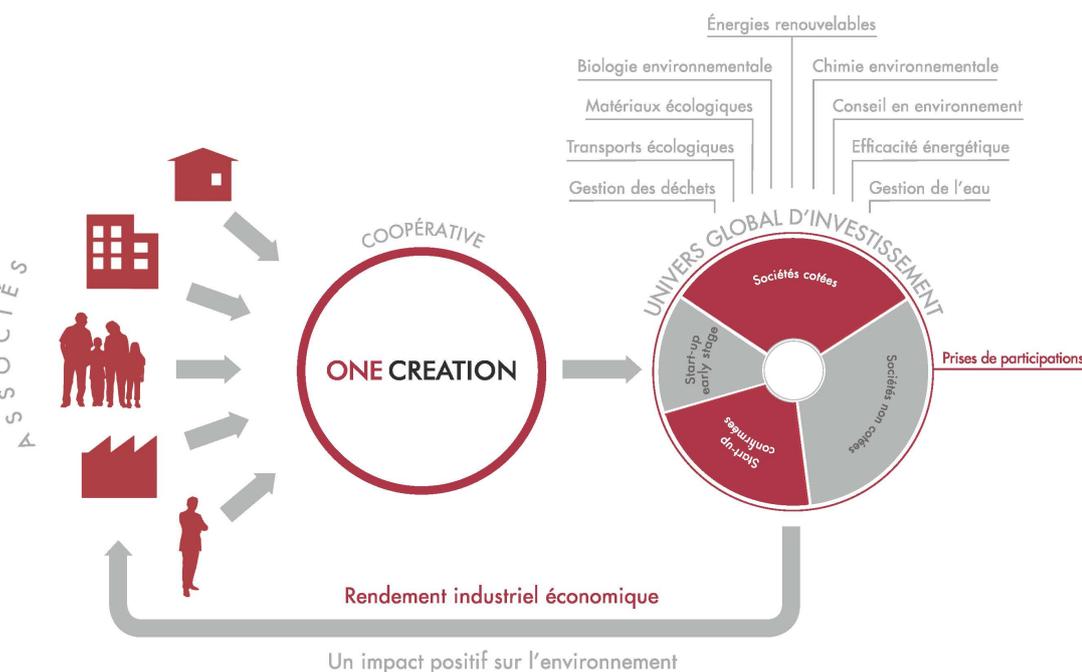
ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature...».

Impact positif pour l'environnement

ONE CREATION applique à son principe de prise de participations, l'horizon du financement industriel au développement durable. Pour cela, le choix des technologies ayant un impact positif sur l'environnement permet de se projeter sur une création de valeur industrielle et de disposer d'une capacité de revenus croissants sur un horizon à moyen et à long termes.

Les statuts précisent également que « La Coopérative peut acheter ou vendre des immeubles en son nom propre ou en société immobilière et prendre des participations dans des sociétés exerçant une activité financière se rapportant à la réalisation de son but.

Elle pourra notamment acquérir et/ou exploiter tous brevets et licences, de même que prendre des participations directes ou indirectes, minoritaires ou majoritaires dans toutes sociétés actives, en Suisse comme à l'étranger, dans les technologies de l'environnement, avec pour ambition l'accompagnement responsable au développement de ces sociétés. Dans ce cadre, la Coopérative peut effectuer toute opération commerciale, financière ou autre en rapport direct ou indirect avec son but. »



Participations

Les activités de la Coopérative se concentrent sur la prise de participations à long terme dans des sociétés cotées et non cotées qui ont un impact positif sur l'environnement. Les participations se font dans plusieurs classes d'actifs.

Les secteurs offrant des solutions sont :

- Les énergies renouvelables
- Les matériaux écologiques
- La chimie environnementale
- La biologie environnementale
- Les transports écologiques
- Le conseil environnemental
- L'efficacité énergétique
- La gestion des déchets
- La gestion de l'eau

Stade de développement économique

L'allocation du capital social se répartit dans des sociétés cotées en bourse sous forme d'actions ou d'obligations convertibles et autres assimilables, dans des sociétés non cotées distribuant un dividende sous forme de participation au capital et finalement, dans des sociétés de démarrage sous forme de capital-risque de start-ups confirmées ou au stade du développement initial dit *early stage*.

Préservation du capital

L'allocation du capital social répond à une exigence de retour sur les investissements à moyen et long termes, sans pour autant négliger le court terme, et à une exigence de diversification des sources de revenus.

L'objectif est le développement économique du tissu industriel. L'allocation stratégique tend à terme à l'élimination de l'impact de fluctuations boursières au profit d'un rendement industriel stable à croissant.

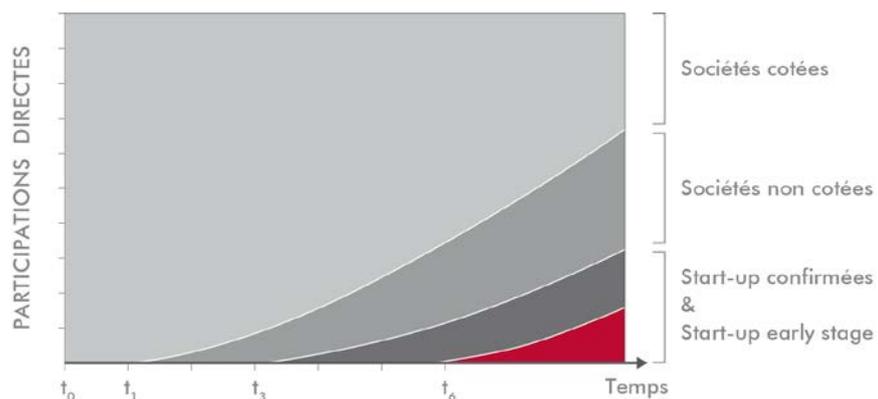
Cette stratégie est exprimée dans un concept de portefeuille de prises de participations qui sont conservées aussi longtemps que les conditions cadres à l'origine sont respectées. L'allocation prend en compte les opportunités diversifiées ressortant du marché. ONE CREATION travaille dès l'origine sur une extension de son rayonnement de développement. Pour une dilution optimale du risque lié aux prises de participations, le capital social doit être investi dans différentes zones géographiques.

Préservation du rendement

La préservation du rendement doit passer par la constitution d'une réserve de couverture du capital social et par une politique de prises de participations qui tient compte des risques constitutifs du portefeuille. ONE CREATION recherche l'équilibre constant entre la préservation des intérêts de ses associés, le rendement de leurs participations à la Coopérative et l'expansion de ses activités.

La notion de rendement industriel implique le principe de considérer des prises de participations dans des entreprises à même de distribuer un dividende sur un horizon à court, moyen et long termes. Ces dividendes doivent découler de l'activité économique de la société et non de la gestion financière de sa trésorerie, lorsque celle-ci est dominante.

À capital constant, les participations sont maintenues dans une proportion préservant le maintien à long terme de la substance économique des parts sociales.



Les défis

Le défi environnemental à relever consiste à réconcilier les besoins de la Société et la préservation de l'environnement. **Le défi économique** doit permettre de déployer en tout temps des capacités de production. **Le défi financier** doit conduire à réaliser des rendements industriels et non boursiers. **Le défi social**, au-delà de la création d'emplois, doit permettre aux investisseurs privés, aux sociétés commerciales, aux collectivités publiques, aux régimes de retraites et aux fondations de famille de disposer d'un partenaire partageant les mêmes objectifs en termes de développement durables et d'horizon d'investissement.

Gage de croissance économique durable

Un environnement naturel préservé est nécessaire à la pérennité des sociétés humaines. Le financement des technologies qui favorisent le développement et la reconversion des infrastructures existantes, ainsi que la préservation de l'environnement de manière générale sont un gage de croissance économique durable, bénéfique aux générations présentes comme futures.

La prise de conscience collective des problématiques liées à l'adéquation du développement industriel et à la préservation de l'environnement conduit à la mise en œuvre de mesures devant assurer une croissance économique durable. Au niveau financier, il est nécessaire d'adopter une politique d'investissement responsable qui intègre des critères d'évaluation extra-financiers pour des placements relevant les défis liés à un développement durable.

Engagement pour un développement durable

L'engagement **envers la Société** se démontre en soutenant des investissements durables et socialement responsables, par le partenariat industriel, en ayant ainsi un rôle d'accompagnement, de soutien et d'amplificateur du développement économique.

L'engagement **envers l'Environnement** est le but en lui-même de la coopérative. En apportant un soutien direct à toute action d'éducation ou encore en encourageant la prise de conscience de la préservation de l'environnement, ONE CREATION se positionne comme acteur de la protection de l'environnement.

L'engagement **envers une éthique** se lit à travers la structure de la Coopérative et s'accompagne d'un engagement à titre individuel de chaque associé. Celui-ci dispose d'une voix à l'Assemblée générale quel que soit son engagement capitalistique. Ceci facilite les échanges féconds d'idées et une action soutenue répondant aux fortes convictions environnementales communes aux associés.

L'engagement **envers la bonne gouvernance d'entreprise** se formalise dans le dialogue que la Coopérative initie avec les sociétés qu'elle décide d'accompagner ou de soutenir. Dialogue auquel les associés sont conviés par leur engagement propre s'ils le font valoir. Elle poursuit en outre son but économique en promouvant les principes de bonne gouvernance, notamment la transparence.



Pour les sociétés commerciales

Pour concilier un développement durable avec les attentes des actionnaires et une rentabilité croissante.

Sans sacrifier le rendement des fonds propres d'une entreprise, ONE CREATION offre un « label » pour un engagement de développement économique durable et socialement responsable.

- ⇒ Un avantage spécifiquement pour des industries dont la fonction économique est par nature polluante et répond à une forte demande du consommateur.



Pour les régimes de retraites

Le vieillissement de la population, le défi des régimes de retraites.

De par son concept de prises de participations à long terme et sa volonté de miser sur la croissance du rendement des entreprises soigneusement sélectionnées, ONE CREATION permet de ne pas préteriter un futur proche qui devrait, sans ce type d'approche, décapitaliser pour garantir le paiement des retraites. La Coopérative a une vision d'accompagnement de l'industrie en pleine compatibilité avec la pérennisation des régimes de retraites.

- ⇒ ONE CREATION leur permet d'investir dans des sociétés offrant une croissance durable responsable ainsi que de soutenir l'activité économique tout en leur assurant un revenu récurrent et croissant.



Pour les personnes privées

Pour diminuer le risque de fluctuation boursière sur le long terme.

Le développement économique conduit à la création de valeurs grâce à une rémunération au travers du dividende.

- ⇒ Une croissance à long terme du dividende est garantie par le fait que la Coopérative se positionne sur un secteur porteur d'avenir que sont les technologies de l'environnement.



Pour les fondations de bienfaisance et de famille

Un « capital investissement » rémunérateur dans la durée.

Ces entités disposent toutes d'un capital de base qui est investi dans les marchés. La gestion financière de celui-ci dans une approche de gestion de fortune est souvent en contradiction avec les objectifs de bienfaisance ou de création et de préservation du patrimoine familial à long terme, en raison des fluctuations conjoncturelles potentiellement préjudiciables de la bourse.

- ⇒ ONE CREATION permet un alignement entre la fonction de telles structures et la nécessité d'avoir un « capital investissement » rémunérateur dans la durée, indépendamment des fluctuations boursières.



Pour les collectivités publiques

Pour le développement d'un partenariat économique d'utilité publique.

La préservation de l'environnement est une préoccupation importante des collectivités publiques. Devenir associé, c'est favoriser un développement économique respectueux de l'environnement ainsi que la création d'emplois.

- ⇒ Un soutien à la promotion de l'expansion des technologies de l'environnement et une réponse à l'attente de la population qui souhaite une responsabilisation de la finance.

Un « LABEL » d'engagement durable

Les forces du marché et la demande du consommateur induisent la production, respectivement mise sur le marché de produits ayant un impact négatif sur l'environnement. Cet état de fait est propre à notre société de consommation sans pour autant disposer d'alternative.

Pour ces sociétés « à impact négatif » une adhésion à ONE CREATION permet de soutenir une volonté de modifier positivement le développement économique et d'acquiescer un « LABEL » d'engagement durable.

Avoir un rendement économique stable à croissant, récurrent

Le 21^{ème} siècle représente une période charnière de remise en cause des systèmes économiques actuels. Il est également une période de transition entre une économie de croissance par acquisition de biens qui doit évoluer vers un système de croissance par remplacement de biens. Un tel aboutissement n'exclut en aucun cas le développement de nouvelles opportunités représentant tout autant de potentiels de création de valeur.

ONE CREATION, en se positionnant sur les secteurs économiques ayant un impact positif sur l'environnement, se dote des moyens de disposer d'un rendement économique stable à croissant, récurrent.

Obtenir un capital stable à moyen et long termes

ONE CREATION n'étant pas orientée vers une démarche boursière, elle est à même de disposer des conditions cadres permettant de créer, sur la durée et à long terme, une stabilité de la valeur de son capital social.

Les statuts de ONE CREATION ont défini à l'article 6 que, entre autres : « ... La société se réserve le droit de modifier la valeur nominale de la part sociale.... ». Ceci permet d'éviter toute spéculation sur le développement de la Coopérative.

Allier objectifs financiers et convictions éthiques

ONE CREATION a exclu des entités exerçant des activités dans les domaines suivants (si le chiffre d'affaires découlant de cette activité excède le 5% du chiffre d'affaires consolidé) : armement, alcool, production de tabac ou de ses dérivés, jeux de hasard, nucléaire, ingénierie génétique en milieu naturel et énergie fossile.

ONE CREATION sélectionne des sociétés cotées qui démontrent leurs capacités à préserver, voire accroître leur rentabilité.

ONE CREATION prend des participations dans des entreprises actives dans l'un ou l'autre des neuf secteurs économiques ayant un impact positif sur l'environnement.

ONE CREATION choisit à l'origine des entités qui, dans leur univers de développement économique, réalisent le rendement le plus proactif de leur secteur, spécifiquement pour les sociétés cotées.

Prendre des participations diversifiées

ONE CREATION prend des participations dans des sociétés à différents niveaux de développement économique, dans plusieurs secteurs économiques qui sont répartis dans différentes zones géographiques.

Participer à des entreprises de pointe non accessibles en bourse

Le positionnement de ONE CREATION dans des entités de pointe non cotées permet aux associés d'accéder à des sociétés non accessibles aux non-professionnels de la finance.

Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques

ONE CREATION permet de mettre en relation les associés avec ses différentes participations à chaque fois que cela est applicable. La Coopérative met en place un dialogue durable entre ses différentes participations.

Être un acteur du développement d'une économie positive

L'économie se doit de retrouver un horizon de développement en phase avec les processus de recherche et développement, mise en valeur, production et commercialisation des prestations, respectivement services proposés et le financement, respectivement investissements. ONE CREATION se positionne dans ce contexte de développement d'une économie positive.

Avoir + qu'un droit de vote en tant qu'associé : partager ses idées, émettre des propositions

Les trois premiers exercices ont permis de cultiver au-delà du droit de vote, le partage d'idées et les propositions émises, tant au niveau des assemblées générales que lors d'échanges entre la Direction et les associés. Toute proposition est débattue avec le Conseil d'administration qui formule les directives implémentées par la Direction.

Durant l'exercice écoulé, la Coopérative a continué ses activités en effectuant des placements dans des sociétés internationales cotées, en participant à une augmentation de capital dans une société suisse cotée à la bourse de Berne et en investissant dans une société non cotée fribourgeoise. Cette dernière est active dans le domaine de l'énergie solaire. En se basant sur les recherches effectuées par un professeur à l'EPFL, Monsieur Michaël Grätzel qui a reçu le prix Marcel Benoist (prix considéré comme un « Nobel suisse » scientifique), cette société met en place les conditions cadres pour développer de manière industrielle des « façades solaires » qui permettent de produire de l'électricité solaire tout en servant de façades ou de vitres au bâtiment. L'investissement décrit ci-dessus est le premier financement de la Coopérative dans une start-up ayant passé l'étape *early stage*, sans pour autant être déjà passée au stade de production industrielle. Cette nouvelle étape est très importante pour le développement de la Coopérative. Il s'agit d'un accès vers un nouveau réseau et un nouvel engagement concret prometteur en faveur de l'environnement et de l'économie. L'attrait et le potentiel de cette jeune société prédit un futur plus propre et une utilisation de l'énergie solaire sans précédent.

Les prises de participations dans les sociétés cotées ont bien rebondi, ce qui a permis à la valeur de la part sociale de se rapprocher de son prix d'émission. Durant le premier semestre, des investissements dans quatre sociétés cotées ont été effectués. La société Franklin Electric, spécialisée dans le domaine de la gestion de l'eau aux États-Unis, constitue une nouvelle position. Une autre acquisition a été effectuée dans CSX Corp, société américaine de large capitalisation active dans les transports écologiques. Clarcor Inc., société américaine active dans le domaine de l'efficacité énergétique a également été achetée ainsi que Tomra ASA, société norvégienne qui traite les déchets. Ces nouvelles participations ont permis de diminuer les liquidités disponibles et également de diversifier le risque entre les différentes positions.

Début août, la Coopérative a participé à l'augmentation de capital de la société KKB, société qui achète et exploite des microcentrales dans les domaines de l'énergie hydraulique, éolienne et solaire. Elle a pour objet l'exercice de toutes les activités liées à la production et à la vente d'énergies issues d'une production respectueuse de l'environnement.

La bonne tenue des marchés financiers a permis à la Coopérative de constituer des réserves provenant de ses sociétés cotées dont la valeur de marché est su-

périeure à la valeur d'acquisition nette. Ces mouvements ont permis à la valeur sociale de s'apprécier mais de manière plus restreinte puisque les prises de participations sont valorisées au maximum aux dites valeurs d'acquisition.

Depuis le lancement de la Coopérative, un total de CHF 379'779.- de revenus a été distribué par les sociétés, ce qui représente environ 4.8% du capital social.

Le Conseil d'administration a pris une mesure de préservation du capital social qui considère que la proportion des quotes-parts de chaque participation à capital constant doit rester dans une marge contrôlée. Lorsque des valorisations au marché affichent des valorisations prédominantes, un réajustement est effectué. Les profits réalisés sont capitalisés jusqu'à révision pour la moitié de ceux-ci et pour le solde, mis à disposition de toute répartition future du résultat de la Coopérative. Cette mesure permet un engagement responsable entre la nécessité de préserver le capital social et le développement de rendement des parts sociales.

Ainsi, avec les nouveaux investissements, le réajustement d'un certain nombre de positions et l'analyse de nouvelles opportunités d'investissements dans le domaine des infrastructures renouvelables, la Coopérative renforce son positionnement comme acteur économique de soutien pour les sociétés ayant un impact positif pour l'environnement. Le Conseil d'administration et la Direction sont convaincus que cette évolution est très positive pour le futur de la Coopérative et permettra d'acquérir de nouveaux associés durant l'année 2014.

Le Conseil d'administration s'est tenu quatre fois en 2013, les débats ont été animés et constructifs et ont permis d'avancer sur de nombreux points et fait évoluer la Coopérative.

De nombreuses conférences, séminaires et présentation de la Coopérative ont été faits par la Direction. L'ensemble de ces conférences a réuni plus de 600 auditeurs. Ces prises de parole en public permettent de bien mesurer la réaction du public et de renforcer le message pour une promotion durable de ONE CREATION.

La Coopérative a bouclé son troisième exercice. Ceci est relevant pour un bon nombre d'acteurs pouvant être des associés potentiels. En effet, il est attendu par beaucoup d'investisseurs que toute innovation se soit développée sur une période minimale de trois ans.

Depuis sa fondation le 7 juin 2010, le développement de la Coopérative a évolué dans un contexte de dépression des marchés, avec une valeur de liquidation qui s'est fortement dépréciée. Puis l'économie mondiale a donné quelques signes de reprise en lien avec les programmes de mise à disposition de liquidités par la FED en particulier.

Les marchés financiers se sont dépréciés, la Chine a réduit fortement sa croissance qui n'est plus qu'à un chiffre, les États-Unis semblent être dans un retournement, l'Europe devient une opportunité affichée par les principaux acteurs du marché. Le capital social s'est reconstitué, comme nous l'avons relevé.

L'ensemble de ces éléments permettent de qualifier ce que sera l'évolution à futur du développement de la Coopérative et des risques liés à la réalisation de son but statutaire.

Ces éléments sont également des facteurs encourageants pour accueillir de nouveaux associés.

Le Conseil d'administration et la Direction, forts du constat de ces trois premiers exercices, vont mettre en œuvre un réseau offrant des opportunités renforçant le Private Equity.

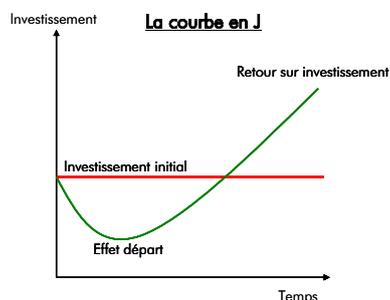
En effet, ce type d'investissement offre des potentiels importants liés aux domaines économiques touchant l'environnement.



© KKB

Diversifier pour réduire le risque

Chacune des classes d'actifs répond à un risque particulier dont les déterminants ne sont pas les mêmes et ne présentent pas une corrélation homogène. Le risque associé **aux actions cotées** est fortement lié aux anticipations tant négatives que positives des marchés boursiers et au risque conjoncturel, alors que le risque associé **aux sociétés non cotées** est avant tout lié au risque conjoncturel. Les **sociétés de démarrage, capital risque**, suivent un profil de risque dont plusieurs facteurs interfèrent. L'horizon d'investissement est à long terme, ce qui en l'occurrence est en congruence avec l'horizon de la Coopérative. Ces sociétés ont une faible liquidité, une dépendance au choix du bon dirigeant, un cash-flow négatif les premières années (effet de la courbe en J).



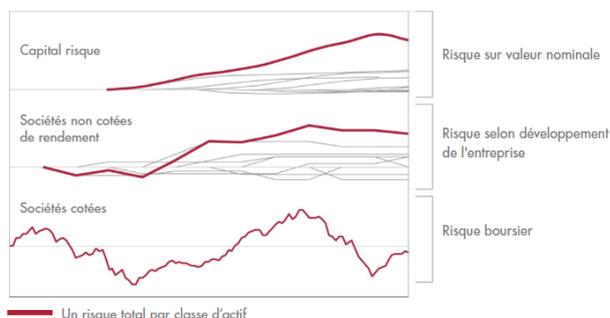
Ces sociétés offrent des opportunités plus exclusives, demandant une aversion différente au risque. Elles représentent le fondement d'une économie dynamique et offrent une forte capacité à faciliter le développement de nouvelles technologies et activités. Les rendements sont supérieurs aux marchés traditionnels et se réalisent sur la durée de développement d'émergence au marché. Ces investissements sont particulièrement influencés par l'année de démarrage de l'investissement (vintage). En ciblant cette catégorie d'investissement, ONE CREATION diversifie le risque sur le capital en se positionnant année après année dans différents potentiels offerts par le marché. En superposant dans le temps l'impact « vintage », l'accroissement du rendement à terme prend une plus grande importance.

ONE CREATION communique à ses associés une fois par an l'allocation par type d'actifs de son patrimoine. Chaque associé peut ainsi rapporter sur sa fortune propre le profil de risque résiduel de sa participation dans la Coopérative. ONE CREATION procède à l'allocation de son capital social sur décision de son Conseil d'administration, organe exécutif statutaire chargé de la haute direction, de la surveillance et du contrôle de la Coopérative.

CONINCO Explorers in finance SA, agréée par la FINMA - Autorité suisse de surveillance des marchés

financiers - en tant que gestionnaire de placements collectifs, est chargée statutairement de la Direction de ONE CREATION. Elle bénéficie d'un savoir-faire éprouvé depuis 1990 dans le conseil en investissements et la gestion financière de fonds de pensions. La gestion institutionnelle a instauré les règles de gestion les plus transparentes et les plus strictes en matière de planification et de gestion du risque. Elle est, entre autres, active dans les investissements durables et socialement responsables et, est normalisée ISO 9001 : 2008 et 9000 : 14001. CONINCO est également signataire des PRI *Principles for Responsible Investment*. La qualification des participations potentielles fait partie des tâches de la Direction et permet au Conseil d'administration de décider efficacement de la stratégie d'entreprise ainsi que de l'allocation effective du capital social.

La Coopérative prenant des participations dans des sociétés cotées, les principes comptables applicables disposent que la valeur est au minimum celle du marché et au maximum la valeur d'acquisition. À chaque prise de participation dans ces valeurs, il y a le risque initial de courbe en J lorsque les marchés se détériorent conjoncturellement. Il en est de même lors d'entrée dans des start-ups *early stage*. Sur le tableau suivant, il est relevé les risques spécifiques de chaque classe d'actif qui se consolident au niveau du résultat global de ONE CREATION.



Le risque consolidé à court terme constitue une opportunité et une création de valeur ajoutée, tout autant que de réserve latente. L'évolution de la valeur d'une part sociale des trois premiers exercices, illustre bien ce propos et confirme l'opportunité de diversification, entre autres, que représente ONE CREATION dans une recherche de développement durable, tant sur le plan d'impact sur l'environnement que sur les capacités à générer des revenus économiques effectifs.

Cette spécificité du développement de la valeur patrimoniale de ONE CREATION permet de considérer en tout temps l'entrée de nouveaux associés, voire de l'augmentation d'une participation préexistante.

Objectifs : la Coopérative a, à nouveau, pris l'opportunité d'investir dans une start-up n'étant plus au stade du *early-stage* et de soutenir ainsi de près un développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de l'environnement. Le but de la Coopérative se poursuit et amène également un engagement accessible aux coopérateurs.

Nouvelles : cinq nouvelles participations cotées et une participation non cotée ont été effectuées en 2013. Ces nouveaux investissements apportent une diversification et un engagement fort de la Coopérative pour être proche de « l'économie réelle et durable ».

Energies renouvelables : les sociétés actives dans le domaine des énergies renouvelables, en particulier dans la construction d'éoliennes et de panneaux solaires sont toujours dans la tourmente. 2013 reste une année de consolidation pour le domaine solaire. Les interventions européennes pour un anti-dumping chinois des panneaux photovoltaïques et l'annonce par Pékin de renoncer à taxer le polysilicium européen, ont amené les entreprises actives dans ce domaine à faire des restructurations, à modifier leur business plan ou même parfois à stopper leurs activités.

Crise : l'année 2013 est une année de transition et une légère reprise économique s'est fait ressentir. L'Europe reste la région qui enregistre la meilleure reprise mais reste tout de même la région la plus fragile. Les États-Unis ont subi des soubresauts avec la crise de la dette et le « shut down ». La crise de la dette reste toujours un point faible. Le monde doit baser son développement sur des fondements solides et durables, la Coopérative tente à sa manière de contribuer à cette mouvance.

Regard : la philosophie et la conviction, tant des administrateurs que de la Direction, quand au soutien du développement économique des entreprises qui ont un impact positif pour l'environnement est la priorité de la Coopérative. Revenir aux valeurs industrielles, redonner aux banques leur place et leur métier de base, faire de l'ingénierie financière un outil « utile », c'est ce regard que la Coopérative porte sur la finance.

Espace : en s'ouvrant aux investissements dans le domaine des sociétés non cotées et de l'infrastructure, la Coopérative agrandit son univers d'investissement. Cela offre de nouvelles perspectives de développement et permet d'effectuer des prises de participations dans des domaines non accessibles au marché public.

Agriculture : l'agriculture intensive et les habitudes alimentaires sont à la base d'une multitude de problèmes environnementaux. De nos jours, des solutions existent pour diminuer ces impacts. La Stevia est une plante qui peut se substituer au sucre et dont la production requiert moins d'espace mais surtout est plus résistante et peut être cultivée dans des zones peu propices à l'agriculture. Sa culture nécessite peu d'éléments nutritifs et donc elle est cultivée de manière naturelle.

Technologie : tout au long de l'histoire de l'humanité, les nouvelles technologies ont été le moteur de l'innovation et ont permis les grands avancements. Aujourd'hui, de nombreuses sociétés permettent, grâce à leur innovation technologique, de diminuer l'impact des activités économiques sur l'environnement. Ces sociétés ont notre avenir en mains et elles contribuent positivement à l'évolution de NOTRE environnement.

Irréversible : La banquise de l'Antarctique perd 150 km³ de glace par an, un volume beaucoup plus élevé que les mesures précédentes. La surface d'un terrain de football disparaît chaque minute dans les forêts primaires. Le changement climatique de ces dernières années est sans précédent et les conséquences sont irréversibles à court terme.

Odyssée : depuis sa création en juin 2010, la Coopérative n'a cessé d'évoluer tout en poursuivant le même objectif. En participant à l'augmentation de capital d'une start-up et en investissant dans des sociétés totalement engagées dans l'environnement, ONE CREATION a poursuivi et accentué son positionnement actif pour une économie durable.

Néologisme : ONE CREATION œuvre pour une FINANCE POSITIVE qui retourne à ses racines en favorisant des investissements ayant un impact économique durable. L'objectif est non pas de spéculer mais bien de soutenir les entreprises dont les activités ont un impact positif sur l'environnement et la société humaine.

Evolution du capital social

L'évolution du nombre de parts en circulation est indiquée dans le tableau ci-dessous. Cette année, une fondation et une personne physique ont rejoint la Coopérative. Ces afflux financiers ont permis les cinq investissements effectués durant l'année. La structure du capital est analysée de deux manières différentes.

Capital social par type d'associé

Les fonds de pensions représentent une part déterminante, conséquemment au poids d'une fortune concentrée et d'un premier démarchage spécifique.

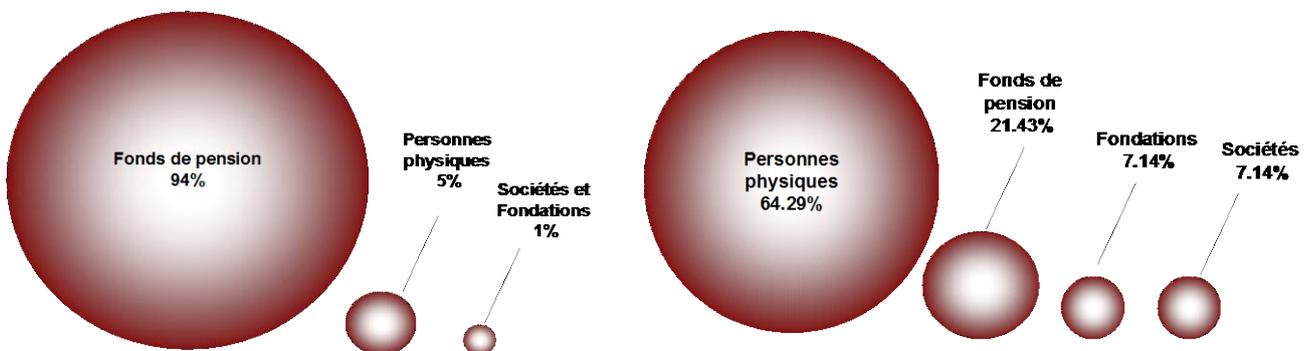
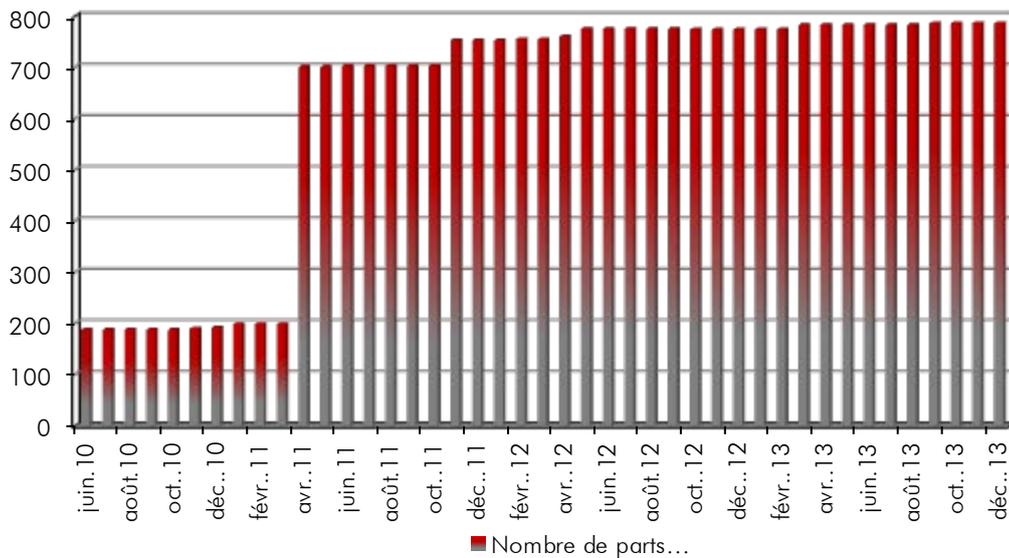
L'ensemble des personnes morales et physiques disposant d'un capital d'investissement sont ciblées pour augmenter les associés dans toutes les opportunités offertes.

Capital social par nombre d'associés

Personnes physiques, sociétés commerciales, fonds de pensions, fondations de famille sont autant d'associés potentiels.

Sur www.onecreation.org, il est possible de faire connaissance avec les associés qui ont accepté d'être partie prenante du but de la Coopérative.

S'ils ne sont pas tous mentionnés, ils sont représentatifs d'un large engagement dans ce défi économique désireux d'intégrer la dimension environnementale en préservant les acquis d'une qualité de vie.



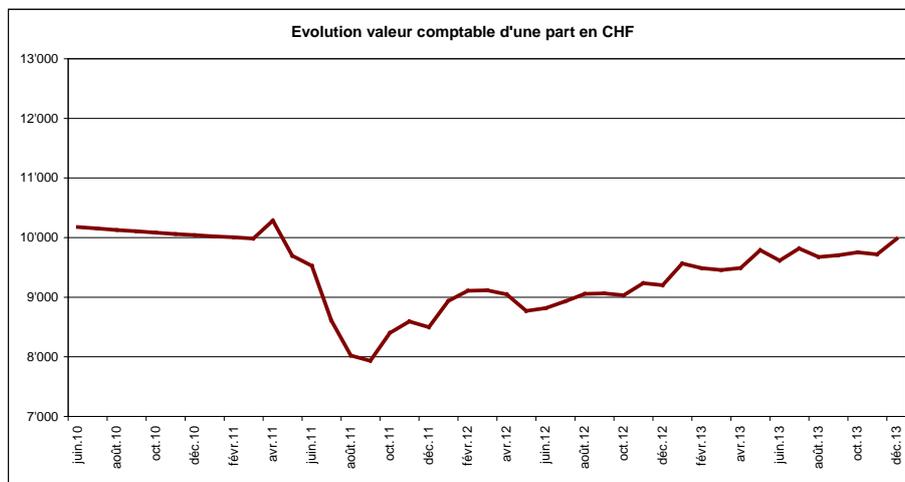
Valorisation d'une part

Comme le montre le graphique ci-dessous, la valeur selon l'article 9 des statuts (valeur théorique) a fortement bénéficié de la reprise économique mondiale.

En effet, la Coopérative étant majoritairement exposée aux marchés financiers cotés, elle a suivi de près la bonne évolution de ces derniers. Les fluctuations boursières de l'été ont également été ressenties dans la valorisation de la part, ce qui a amené une certaine volatilité.

Ainsi, une « réserve latente permettant le pilotage du risque des futurs investissements » est constituée puisque la valeur boursière de certaines sociétés détenues par ONE CREATION est maintenant bien supérieure au coût d'acquisition. Le tableau des prises de participations, disponible dans le chapitre des « États financiers » en page 31, indique la valeur boursière et la valeur comptable de l'ensemble des prises de participations effectuées par ONE CREATION.

Le graphique en bas de page, nous montre l'évolution de cette réserve latente, de la valeur théorique d'une part et de la valeur des revenus économiques.

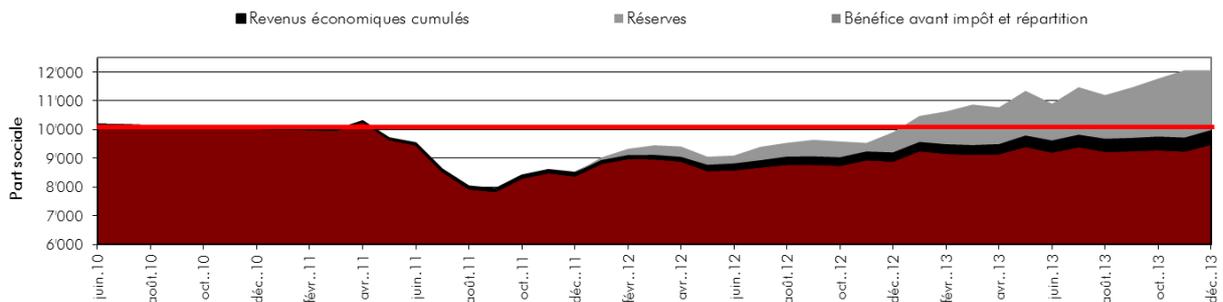


La valeur selon l'article 9 des statuts a augmenté pour finalement atteindre CHF 9'980.46 à la fin de l'année 2013 soit proche de la valeur nominale d'une part de capital social qui s'élève à CHF 10'000.-.

La reprise de la valeur d'une part est donc bien plus importante si l'on prend en compte cette réserve. Cette réserve constituée offre également une protection du capital social en cas de baisse des marchés financiers, la valeur théorique d'une part devrait mieux résister.

Il est important de noter que la valeur de CHF 9'980.46 n'est pas calculée en fonction du cours boursier des prises de participations mais de leur valeur d'acquisition au maximum ou, si celui-ci est inférieur, au cours boursier.

À la fin de l'année 2013, la réserve latente s'élève à CHF 1'636'312.68 soit environ CHF 2'082.- par part, ce qui représente une augmentation de 200% en 2013. Ainsi, la « valeur de liquidation d'une part » est estimée à CHF 12'062.28, hors frais de liquidation.



Tout au long de l'année, les sociétés dans lesquelles ONE CREATION a des prises de participations n'ont cessé de démontrer leurs engagements dans le domaine environnemental. Vous trouverez ci-dessous un « florilège » des actions entreprises.

Nouvelles sociétés cotées

Franklin Electric : société américaine de petite capitalisation, elle est un leader mondial dans la production et la commercialisation de systèmes et de composants pour le mouvement de l'eau et de carburants automobiles. Elle a une clientèle internationale qui est résidentielle, commerciale, agricole et industrielle. La principale application des produits sont des systèmes de pompage d'eau potable. La gestion de l'eau étant un enjeu de taille universelle, les nouvelles technologies spécialisées dans ce domaine ont un fort potentiel de croissance.

CSX Corp : société américaine de large capitalisation est active dans les transports écologiques de marchandises. Elle fournit des services ferroviaires et pour les containers maritimes nationaux, principalement dans l'Est des États-Unis. La société investit dans de nouvelles technologies qui permettent de réduire la consommation énergétique de transports de marchandises. Il s'agit d'une bonne opportunité d'investissement puisque les prestations fournies par CSX Corp minimisent les effets négatifs sur l'environnement, diluent le trafic hors d'un réseau routier déjà congestionné et minimisent la consommation de carburant et les coûts de transports.

Clarcor Inc. : société américaine active dans le domaine de l'efficacité énergétique. La société fabrique et distribue des produits de filtration pour une variété d'applications de service automobile et d'industrie lourde. L'efficacité énergétique est devenue, de nos jours, un des enjeux majeurs autant social, politique qu'industriel. Les économies d'énergies et l'amélioration de notre utilisation énergétique nous permettent de préserver notre planète et en même temps de garder, voire augmenter le confort acquis au fil du temps.

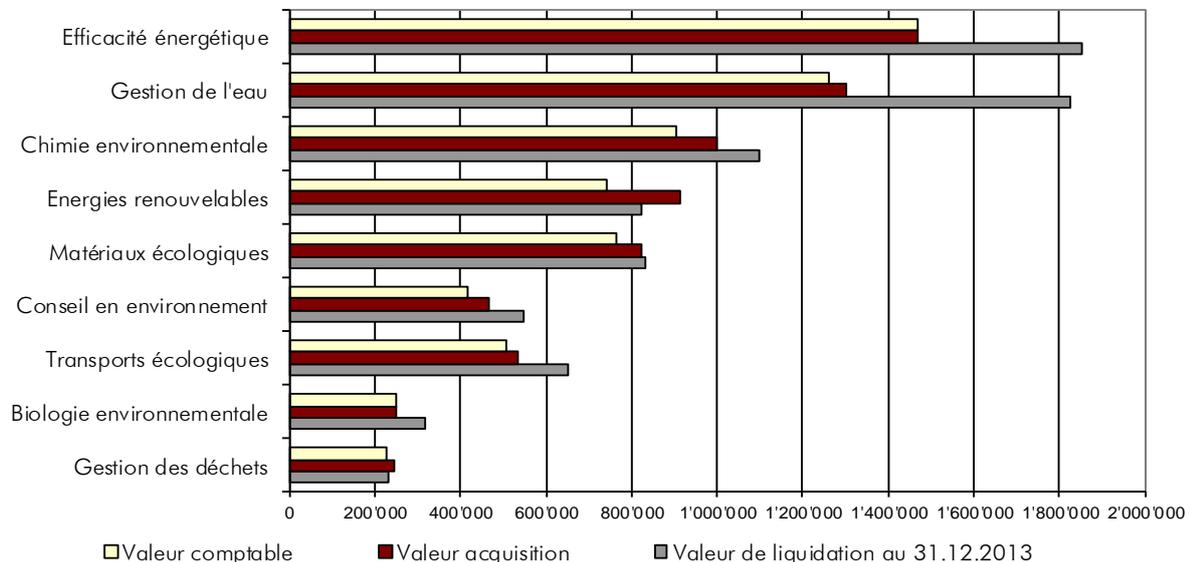
Tomra ASA : société norvégienne de petite capitalisation qui est active dans la gestion des déchets. La société commença par créer, produire et commercialiser des machines de récupération pour les conteneurs à liquide. Actuellement, Tomra ASA offre toute une palette de technologies de recyclage. Il s'agit d'une bonne opportunité d'investissement puisque la croissance démographique va engendrer plus de déchets alors que le taux de recyclage devrait augmenter suite à la prise de conscience des problèmes environnementaux.

KleinKraftwerk Birseck : KKB est une société suisse qui achète et exploite des microcentrales dans les domaines de l'énergie hydraulique, éolienne et solaire. Elle a pour objet l'exercice de toutes les activités liées à la production et à la vente d'énergies issues d'une production respectueuse de l'environnement en Suisse et dans les pays voisins. Cet investissement est totalement en ligne avec la philosophie de ONE CREATION, à savoir un réel impact positif sur l'environnement, une protection locale de la biodiversité et un engagement actionnarial accessible à la Coopérative.

Nouvelles sociétés non cotées

glass2energy (g2e) : Start-up confirmée créée en 2011 dans le canton de Fribourg. Elle a acquis une licence d'un nouveau type de cellule photovoltaïque - plus connue sous l'appellation anglo-saxonne, Dye-Sensitized Solar Cells (DSSC ou DSC) - basé sur les recherches du professeur Michaël Grätzel de l'EPFL (professeur ayant reçu le prix Marcel Benoist cette année, prix considéré comme un "Nobel suisse" scientifique). Elle est la première société à développer un processus industriel pour la fabrication de panneaux de grande taille (100 x 60 cm) à cellules solaires à pigments photosensibles encapsulés dans du verre.

Le graphique ci-dessous, nous indique la répartition thématique des prises de participations effectuées dans les sociétés. La Coopérative possède donc des prises de participations dans neuf thèmes ayant un lien avec l'environnement. Ce graphique nous donne trois informations principales, tout d'abord la valeur des positions selon leur valeur de liquidation au 31.12.2013, la valeur d'acquisition moyenne des positions puis la valeur comptable qui est soit la valeur d'acquisition, si la valeur boursière au 31.12.2012 est supérieure au coût d'acquisition, soit la valeur boursière, si nous nous situons dans la situation inverse. Ces trois barres différentes, nous permettent donc d'analyser les thématiques ayant le mieux performé depuis le premier investissement.



La thématique la plus représentée est, comme en 2012, la thématique de l'efficacité énergétique. Les émissions de gaz à effet de serre mais également la diminution des stocks d'énergies fossiles, engendrent un changement de paradigme dans l'utilisation des énergies.

Consommer de manière plus efficace l'énergie que nous utilisons est une manière de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, tout en gardant nos habitudes et nos modes de production. Les sociétés actives dans ce secteur apportent des solutions, en premier lieu aux industries afin de réduire leurs dépenses en termes de coût énergétique et pour diminuer leurs impacts sur les changements climatiques. Les sociétés détenues par la Coopérative sont actives dans les milieux industriels en fournissant des solutions adaptées à tous les types d'entreprises. Elles sont également actives dans le marché

du luminaire ou encore dans les domaines du contrôle et de la gestion de systèmes de gestion de consommation énergétique.

La gestion de l'eau est également une thématique très représentée au sein de la Coopérative. Les sociétés au sein de cette thématique proposent des produits et des services qui permettent de mesurer notre consommation en eau, de gérer les flux de liquide pour les industries, de réduire notre consommation d'eau ou encore de traiter les eaux usées. Cette thématique est un enjeu crucial pour le développement humain et reste un des défis les plus importants pour l'humanité. De nos jours, de nombreuses régions rencontrent déjà des « stress hydriques ».

En effet, la surconsommation vide les nappes phréatiques qui mettent énormément de temps à se « recharger » et la pollution est un fléau notamment pour les grandes villes qui connaissent une urbanisation rapide et désordonnée. La société Manila Water détenue par la Coopérative opère dans la gestion de l'eau aux Philippines, principalement dans la mégapole Manille. La société est responsable de fournir et de traiter l'eau pour 5.6 mio de personnes. Elle a mis l'accent sur une gestion efficace des ressources en eau et du traitement des eaux usées.

Les deux principales thématiques décrites ci-dessus représentent 48% des prises de participations (en termes de valorisation boursière au 31.12.2013). Cela s'explique par le fait que ces deux thématiques ont un impact direct sur les activités industrielles et que leur prise en compte dans toutes activités éco-

nomiques est primordiale. De plus, il s'agit de thématiques très larges, ainsi dans l'efficacité énergétique, nous retrouvons aussi bien des sociétés actives dans le domaine des *smart grid* ou dans les systèmes de gestion de la consommation en énergie. Ces deux thématiques ont affiché des évolutions intéressantes, compte tenu de leur valorisation au 31 décembre 2013. Ce développement a contribué le plus à la constitution d'une réserve de gestion de risque pour la couverture du capital social. La majorité des sociétés sont des multinationales avec des grandes capitalisations boursières.

La chimie environnementale comporte toutes les sociétés dont l'utilisation de la chimie, dans son sens large, permet de réduire les impacts de l'activité humaine sur l'environnement. La société Wacker Chimie, active dans la production de polysilicone, est primordiale dans le développement des cellules photovoltaïques. Le titre de cette société allemande a eu une très belle performance en 2013, principalement après l'annonce de Pékin de renoncer à taxer le polysilicium européen. Quant à la société Air liquide, elle développe des technologies innovantes permettant de limiter les émissions polluantes. En effet, leurs chercheurs collaborent à l'essor de nouveaux gaz et biocarburants de deuxième génération comme alternative aux carburants fossiles.

La thématique des énergies renouvelables a continué à être chahutée. En effet, le domaine du solaire a fortement été influencé par des décisions politiques. La consolidation du secteur est toujours en cours et un nouveau cycle de croissance pour ce secteur est attendu. Les valorisations sont basses et elles ne prennent pas suffisamment en compte le potentiel de croissance. Les signes que la demande sera forte sont nombreux, à commencer par la vigueur des marchés chinois, japonais et américains. Deux investissements, Solarword et PV Crystalox, de ONE CREATION ont fortement chuté en 2013. Malgré les fluctuations du marché, ces sociétés ont montré leur solidité. Nous restons vigilants quant à leur évolution.

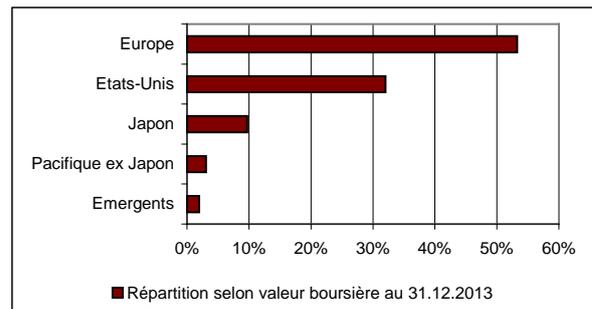
Les thématiques des matériaux écologiques, du conseil environnemental et des transports écologiques se sont bien comportés durant l'année 2013. La thématique des matériaux écologiques est liée aux domaines de la construction et de la consommation. De ce fait, ce thème a bénéficié de la reprise économique mondiale. Le conseil en environnement a également bénéficié de la bonne conduite des marchés. Le secteur des transports

écologiques a bien évolué en 2013. La société Ricardo a affiché la meilleure performance. En effet, cette société conseille et conçoit des moteurs plus propres en utilisant des systèmes hybrides et des moteurs à faible consommation énergétique.

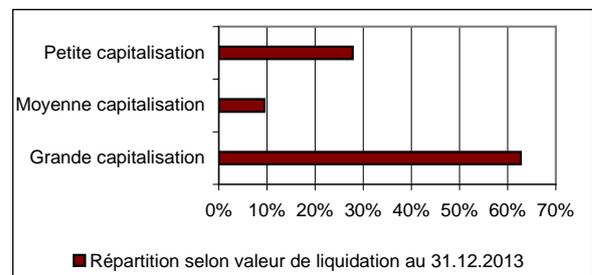
Finalement, les sociétés actives dans la gestion des déchets sont restées légèrement en recul. Aurubis, société spécialisée dans le recyclage des déchets de cuivre, a été affectée par la faiblesse du marché des matériaux.

Le graphique ci-dessous montre la volonté de la Coopérative de soutenir de manière internationale les sociétés actives dans le domaine environnemental. Ainsi, les sociétés européennes représentent toujours une part importante de notre exposition suivie par les États-Unis et le Japon.

En 2013, les prises de participations ont été faites principalement en Suisse et aux États-Unis.



Finalement, pour garantir une certaine stabilité des prises de participations, les sociétés avec une capitalisation boursière de plus de CHF 9 milliards représentent toujours une part importante de nos prises de participations en terme d'exposition. Néanmoins, le nombre de petites sociétés retenues reste plus important.





© KKB

La stratégie de marketing et communication mise en place par la Coopérative constitue un travail primordial depuis son lancement. Pour promouvoir ONE CREATION, divers supports ont été créés durant l'année et servent maintenant de base lors de toute communication. Le fonctionnement et les activités de la Coopérative étant innovants, le contact direct avec les futurs associés reste l'approche préconisée par la Direction et le Conseil d'administration.

Le site internet constitue également une plateforme importante de communication. Il permet à la fois « aux novices » de comprendre la philosophie et le fonctionnement de ONE CREATION et fournit des informations précises aux associés.

En tenant compte de l'évolution du capital social, ONE CREATION développe le site internet comme interface des activités de la Coopérative mais également comme outil de communication pour une promotion « virale » du message cher à la Coopérative.

Ces différents efforts entrepris se sont notamment « matérialisés » par des articles de presse et des participations à différentes conférences comme intervenant ou encore avec la présence d'un stand ONE CREATION.

Nous relèverons les événements en lien avec une communication au marché, soit :

Le 23 avril, présentation de la Coopérative à la soirée d'ouverture Prix IDDEA « IDÉES d'entreprises répondant au principe du DÉVELOPPEMENT DURABLE dans le Canton de Genève ».

Le 21 mai, conférence sur l'ISR - Investissement socialement responsable - donnée à des étudiants en droit de l'Université de Lausanne. ONE CREATION a été présentée comme cas pratique favorisant un développement industriel économique durable.

Le 29 mai 2013, participation à « Évènement Leadership Forum G21 Swisustainability Forum 2013 » organisé par HEC Lausanne sur le thème « les investissements socialement responsables ».

Le 31 octobre, participation au « Forum REZOfirst » sur le thème : Comment transformer le problème écologique en solution dans son entreprise ?

Comment faire pour l'intégrer dans son activité de façon durable sur le plan économique ? ONE CREATION a été présentée en tant que concept permettant de favoriser un développement industriel économique durable.

Et pour finir, le 5 décembre, participation à une conférence organisée par le CIP (Centre interrégional de perfectionnement) en partenariat avec la CEP (Chambre d'économie publique du Jura bernois) sur le thème : Comment conjuguer éthique et placements financiers ? ONE CREATION a été présentée comme une nouvelle option de concilier l'économie et la finance.

L'ensemble de ces événements sont autant d'opportunités qui permettent à notre Coopérative de se profiler au marché. Il ne peut être mesuré un impact direct mais l'universalité des opportunités démontre que ONE CREATION est en phase avec un mouvement qui se met en place.

Le côté précurseur ne doit pas éluder les réactions positives des auditeurs. Les moyens sont mis en œuvre pour conclure l'adhésion de nouveaux associés.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2013
(avec comparatif 2012)

(exprimé en CHF)

	<u>ANNEXE</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIF			
Liquidités	3	1'168'884	836'847
Débiteurs divers et actifs transitoires		8'885	8'392
Titres cotés, net	4	6'543'514	6'271'810
Participations non cotées	5	221'667	121'647
Frais de fondation, net		124'200	186'300
TOTAL ACTIF		<u>8'067'150</u>	<u>7'424'996</u>
PASSIF			
FONDS ÉTRANGERS			
Créanciers divers	6	216'628	286'667
Passifs transitoires et provisions		5'882	16'600
Total fonds étrangers		<u>222'510</u>	<u>303'267</u>
FONDS PROPRES			
Capital-social	7	7'860'000	7'740'000
Perte au bilan		(15'360)	(618'271)
Total fonds propres		<u>7'844'640</u>	<u>7'121'729</u>
TOTAL PASSIF		<u>8'067'150</u>	<u>7'424'996</u>

COMPTE DE PROFITS ET PERTES
DE L'EXERCICE ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2013
(avec comparatifs 2012)

(exprimés en CHF)

	<u>ANNEXE</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
PRODUITS			
Revenus des titres	8	147'493	149'405
Produits financiers		14'113	4'161
Commissions d'émission		3'900	6'600
Plus-value sur titres		564'301	469'980
Total des produits		<u>729'807</u>	<u>630'146</u>
CHARGES			
Honoraires professionnels	9	33'773	23'447
Moins-value sur titres		-	1'677
Intérêts et frais bancaires		23'471	16'919
Droit de timbre		1'300	2'200
Amortissement frais de fondation		62'100	62'100
Impôts sur le capital		5'364	10'385
Total des charges		<u>126'008</u>	<u>116'728</u>
BENEFICE (PERTE) DE L'EXERCICE		602'911	513'418
PERTE AU BILAN, en début d'exercice		<u>(618'271)</u>	<u>(1'131'689)</u>
PERTE AU BILAN, en fin d'exercice		<u><u>(15'360)</u></u>	<u><u>(618'271)</u></u>

1. GÉNÉRAL

La Société coopérative ONE CREATION ayant son siège à Vevey et créée le 7 juin 2010 a pour but de favoriser ou de garantir, par une action commune, les intérêts économiques déterminés de ses membres, en favorisant la recherche appliquée en matière de protection de l'environnement et de préservation des ressources naturelles, ainsi que le soutien au développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de la nature.

2. SOMMAIRE DES PRINCIPES COMPTABLES ADOPTÉS

Base comptable – Les comptes annuels sont présentés selon les dispositions du Code des obligations suisse.

Titres – Les titres sont portés au bilan au plus bas entre le coût d’acquisition et la valeur boursière, lorsque ceux-ci sont cotés.

Participations non cotées – Les participations non cotées sont portées au bilan à la valeur d’acquisition, déduction faite des amortissements éventuels pour dépréciation de valeur durable.

Frais de fondation – Les frais de fondation sont portés au bilan et amortis sur une période de 5 ans (exercice précédent – 5 ans). Le droit de timbre est comptabilisé dans les charges de l’exercice lors de chaque souscription.

3. LIQUIDITÉS

Le montant des liquidités s’élève à CHF 1'168'884. Les dividendes reçus sont conservés comme liquidités et le solde résulte de la part du capital social conservée en liquidité (principalement des provisions pour des investissements potentiels à court terme).

4. TITRES COTÉS, NET

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Titres cotés au coût d’acquisition	7'007'029	7'057'861
Provision pour moins-value	<u>(463'515)</u>	<u>(786'051)</u>
Titres cotés, net	<u><u>6'543'514</u></u>	<u><u>6'271'810</u></u>

Les titres sont composés d’actions de sociétés cotées et de fonds technologiques. Au 31 décembre 2013, il n’y a aucun titre de fonds technologiques.

5. PARTICIPATIONS NON COTÉES

	<u>Détention</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Stevia Growers SA International SCA	< 1%	121'647	121'647
G2e glass 2 energy SA	< 1%	<u>100'020</u>	<u>-</u>
Participations non cotées		<u><u>221'667</u></u>	<u><u>121'647</u></u>

Stevia Growers SA International SCA, Luxembourg, a spécifiquement comme objet le développement du commerce et de l’industrie relative à la substance naturelle extraite de plantes dites Stevia et de ses produits dérivés. Créée en 2011, son capital-actions est de EUR 31'973. La participation de EUR 100'000 a été acquise en septembre 2012.

G2e glass 2 energy SA, Villaz-Saint-Pierre, Fribourg, est active dans le développement, la fabrication et la commercialisation de cellules solaires à colorants, leur intégration dans le bâtiment et dans d'autres applications. Créée en 2011, son capital-actions est de CHF 4'532'250. La participation d'un montant nominal de CHF 25'000 a été acquise en novembre 2013.

6. CRÉANCIERS

La rubrique créanciers comprend notamment un montant de CHF 215'200 correspondant au forfait établi par CONINCO Explorers in finance SA (anciennement CONINCO WEALTH MANAGEMENT SA) en tant que frais de constitution de la Coopérative. Ce montant est dû lorsque la Coopérative atteindra un capital social de CHF 15'000'000.

7. CAPITAL-ACTIONS

Le capital social est composé de 786 parts de CHF 10'000 (2012 : 774 parts de CHF 10'000).

8. REVENUS DES TITRES

Les revenus des titres sont constitués des dividendes distribués par les sociétés cotées dans lesquelles la coopérative détient des parts.

9. HONORAIRES PROFESSIONNELS

La rubrique honoraires professionnels comprend :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Honoraires divers	25'020	15'000
Frais Assemblée générale et marketing	1'662	1'135
Honoraires d'audit et services liés	7'979	7'312
Total	<u>34'661</u>	<u>23'447</u>

10. CALCUL DE LA VALEUR D'UNE PART SOCIALE

Le calcul de la valeur d'une part sociale s'effectue de la manière suivante :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Capital social	7'860'000	7'740'000
Perte au bilan	<u>(15'360)</u>	<u>(618'271)</u>
Fonds propres	7'844'640	7'121'729
Nombre de parts enregistrées au registre des associés	<u>786</u>	<u>774</u>
Valeur d'une part sociale	<u>9'980</u>	<u>9'201</u>

11. ESTIMATION, VALEUR D'ACQUISITION ET VALEUR COMPTABLE DES POSITIONS
AU 31.12.2013

Monnaie titre	Quantité	Description	Estimation	Valeur Acquisition	Valeur Comptable
CHF	2'755	AIR PRODUCTS & CHEMICALS	273'878.80	227'365.36	227'365.36
CHF	3'038	ALBIOMA	62'732.69	76'487.32	62'732.69
CHF	18'908	APPLIED MATERIALS	297'472.03	249'714.43	249'714.43
CHF	1'547	AURUBIS	83'984.72	77'776.54	77'776.54
CHF	2'060	BADGER METER	99'847.32	67'623.62	67'623.62
CHF	38	BELIMO HOLDING	93'480.00	74'865.38	74'865.38
CHF	1'626	CLARCOR	93'055.45	85'983.87	85'983.87
CHF	10'658	CSX	272'701.98	256'104.01	256'104.01
CHF	4'489	DANAHER	308'204.95	220'296.10	220'296.10
CHF	4'429	EMERSON ELECTRIC	276'434.19	229'082.72	229'082.72
CHF	2'620	FRANKLIN ELECTRIC	104'015.53	86'058.85	86'058.85
CHF	1'118	GEBERIT	302'419.00	221'591.66	221'591.66
CHF	11'085	GRONTMIJ	48'904.00	98'142.55	48'904.00
CHF	11'562	HALMA	102'780.06	60'318.80	60'318.80
CHF	11'450	HYDER CONSULTING	107'097.13	63'761.32	63'761.32
CHF	48'000	HYFLUX	39'557.98	75'418.35	39'557.98
CHF	2'382	ITC HOLDINGS	202'988.13	147'859.01	147'859.01
CHF	6'433	JOHNSON CONTROLS	293'496.97	228'607.42	228'607.42
CHF	6'532	JOHNSON MATTHEY	315'586.66	193'567.81	193'567.81
CHF	11'627	KLEINKRAFTWERK BIRSECK	87'202.50	100'092.20	87'202.50
CHF	4'509	KONINKLIJKE DSM	315'848.40	249'741.13	249'741.13
CHF	20'000	KUBOTA	294'292.36	167'820.32	167'820.32
CHF	5'400	KYOCERA	239'884.66	244'885.20	239'884.66
CHF	2'024	L'AIR LIQUIDE	254'982.19	231'496.14	231'496.14
CHF	178	LEM HOLDING	124'244.00	97'013.13	97'013.13
CHF	205'700	MANILA WATER COMPANY	90'681.32	77'024.43	77'024.43
CHF	5'800	MATSUDA SANGYO	69'149.40	79'324.37	69'149.40
CHF	736	MAYR-MELNHOF KARTON	81'175.80	77'366.49	77'366.49
CHF	6'165	NIBE INDUSTRIER 'B'	123'783.55	89'453.50	89'453.50
CHF	263'400	PBA HOLDINGS	70'802.09	78'027.36	70'802.09
CHF	3'091	PENTAIR	213'513.34	105'743.26	105'743.26
CHF	36'696	PV CRYSTALOX SOLAR	7'837.64	76'475.52	7'837.64
CHF	1'195	REGAL BELOIT	78'347.64	76'340.41	76'340.41
CHF	12'140	RICARDO	119'720.33	67'658.15	67'658.15
CHF	2'389	ROTORK	100'994.25	58'639.28	58'639.28
CHF	11'540	ROYAL PHILIPS	376'814.63	279'367.51	279'367.51
CHF	21'929	RPS GROUP	108'434.82	71'543.36	71'543.36
CHF	5'149	SAINT-GOBAIN	252'242.12	287'184.77	252'242.12
CHF	3'701	SCHNEIDER ELECTRIC	287'550.79	268'955.02	268'955.02
CHF	137	SGS REG.	281'124.00	232'090.80	232'090.80
CHF	2'500	SHIMANO	191'019.27	116'685.61	116'685.61
CHF	5'648	SOLARWORLD	3'183.90	78'698.75	3'183.90
CHF	192'000	SOUND GLOBAL	94'668.67	77'584.36	77'584.36
CHF	2'789	SPECTRIS	105'209.93	57'582.27	57'582.27
CHF	9'593	TOMRA SYSTEMS	79'453.37	85'985.20	79'453.37
CHF	4'979	UMICORE	207'182.04	232'168.15	207'182.04
CHF	772	VOSSLÖH	68'590.12	92'418.27	68'590.12
CHF	2'573	WACKER CHEMIE	253'451.00	348'381.09	253'451.00
CHF	212'000	WASION GROUP HOLDINGS	115'258.73	94'141.49	94'141.49
CHF	1'900	WATTS WATER TECHNOLOGIES 'A'	104'545.76	66'516.46	66'516.46
		TOTAL	8'179'826.21	7'007'029.12	6'543'513.53

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

À l'Assemblée générale des Associés de
ONE CREATION, Vevey

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe) de ONE CREATION pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2013.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Deloitte SA



Myriam Meissner
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jürg Gehring
Expert-réviseur agréé

Lausanne, le 25 février 2014
MME/JGE/ahe

Annexe : Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)

ONE CREATION termine son troisième exercice comptable. Bien que n'étant pas un produit financier, le marché des investisseurs institutionnels demande un tel délai avant de considérer une entrée en matière pour des investissements.

Les acquis

Du 7 juin 2010 au 31 décembre 2013, le développement de l'économie a évolué avec des périodes contrastées, contexte qui, aujourd'hui, permet de valider le fondement du fonctionnement de la Coopérative.

Jusqu'en septembre 2011, les titres cotés ont subi une correction suite aux incertitudes de la croissance soutenue de la Chine et de la non-reprise de l'économie européenne. Les valeurs liées aux énergies et plus particulièrement au solaire, ont perdu jusqu'à 90%. La correction boursière qui en a découlé a conduit à d'importantes pertes conjoncturelles des participations de ONE CREATION. De ce fait, la valeur d'une part, conformément à l'article 9 des statuts, a fortement régressé sur cette première période.

Jusqu'au 31 décembre 2013, nous avons assisté à un mouvement inverse avec une reprise importante des positions engagées.

Selon la décision de l'Assemblée générale relative à l'exercice bouclé au 31 décembre 2011, il a été décidé de considérer des prises de participations dans des entités non cotées. Les premiers investissements ont été effectués au travers de deux sociétés.

Plusieurs participations n'ont pas retrouvé leur valeur d'acquisition. A contrario, plusieurs entités ont vu leur niveau de valorisation prendre l'ascenseur.

Dans sa séance de décembre 2013, le Conseil d'administration a introduit une mesure de contrôle du risque du maintien de la valeur nominale d'une part sociale. Compte tenu d'une hausse boursière exponentielle sur certaines participations, il en a découlé que les ratios d'emprise, à capital constant, n'étaient plus en phase avec la recherche d'un équilibre fondé sur le modèle de base de prise des dites participations. Des ajustements ont été réalisés afin de garantir un accroissement maîtrisé du capital social.

Une partie de la réserve latente a été réalisée. Les montants ainsi libérés sont à disposition, tant pour renforcer la valeur nominale de la part sociale, que pour permettre de poursuivre la politique de prises de participations dans des sociétés non cotées, et de renforcer les revenus de ONE CREATION.

En relevant le graphique d'évolution de la page 20, la somme des valorisations comptables et des revenus économiques cumulés ont permis de retrouver une valeur de part sociale de CHF 9'980.-.

En 43 mois, la Coopérative a pu enregistrer l'ensemble des contrastes impactant directement ses prises de participations.

Il peut être relevé que le modèle de maintien du patrimoine social se confirme sur un cycle économique complet. Les capacités de création de rendement économique sont également en ligne avec les objectifs à long terme de ONE CREATION.

Horizon 2014

Comme relevé en introduction, ONE CREATION dispose de l'ensemble des éléments lui permettant de faire valoir son concept de développement durable.

Tant le marché des fonds de pensions que des personnes morales et physiques sera mis à contribution pour augmenter, de manière significative, les associés et le capital social.

Il sera mis en place une communication de plus grande envergure par la Direction, d'entente avec le Conseil d'administration. Dans une perspective de reprise économique, ONE CREATION représente une alternative innovante en lien directe avec une action réelle pour un développement durable.

La Direction a pris différentes dispositions devant permettre d'étendre le champ d'action pour assurer une source d'opportunité de prises de participations dans des sociétés répondant au but des statuts.

ONE CREATION

Think Sustainable

Coopérative pour la Recherche Environnementale et l'Application des Technologies Induites de l'Ordre Naturel est la raison sociale inscrite au Registre du commerce.

Ci-après, les dénominations « la Coopérative » ou « ONE CREATION » sont utilisées.

CONINCO

Explorers in finance

CONINCO Explorers in finance SA est une société active depuis près de 25 ans dans le conseil financier, le contrôle de gestion, suivi et surveillance, la qualification et l'allocation d'actifs et de gestionnaires. Elle est agréée par la FINMA, autorité de surveillance des marchés financiers, en tant que gestionnaire de placements collectifs. La société est une valeur patrimoniale de la famille du fondateur M. Olivier Ferrari qui la détient en majorité.

1. ONE CREATION est-elle un produit financier ?

Non.

ONE CREATION est une société de droit suisse sous la forme d'une coopérative de prises de participations.

2. Qu'est-ce qu'une coopérative ?

La coopérative est une entité économique fondée sur le principe de la coopération servant au mieux les intérêts de ses associés. Elle se distingue d'une société commerciale ou encore d'une fondation par les droits des associés et les caractéristiques du capital social. Elle s'inscrit dans une économie solidaire ou dans une dynamique de transition environnementale et sociale.

3. Pourquoi choisir ONE CREATION plutôt qu'un produit financier ?

Dans une coopérative comme ONE CREATION, la souscription au capital social est par principe ouverte à tous. Les investisseurs sont propriétaires de la société de la même manière que dans une société anonyme, puisqu'ils en possèdent au moins une part du capital social. Mais ils disposent d'un droit égalitaire en Assemblée générale de se prononcer sur la conduite des affaires, quelle que soit l'ampleur de leur engagement financier.

Chaque voix ayant le même poids et chaque part la même valeur maximale, la gestion des affaires est menée dans l'intérêt de tous pour la pérennité de la société en respect de son but social.

4. En quoi ONE CREATION se différencie-t-elle d'un produit financier existant ?

ONE CREATION est une coopérative. Il s'agit d'une très ancienne forme juridique qui défend l'intérêt collectif de ses associés. ONE CREATION se profile dans le domaine des technologies de l'environnement selon son but.

Un produit financier n'est pas une société, ni une institution dotée de la personnalité juridique. Il est constitué par les apports des investisseurs qui veulent réaliser un placement collectif. C'est un contrat ; plus précisément, c'est un contrat de placement collectif.

5. Pourquoi une coopérative plutôt qu'une fondation d'investissement (droit suisse) ?

La fondation d'investissement est une structure juridique assimilable dans sa forme à un fonds de placement ; cette structure juridique est spécifique à la Suisse et, par conséquent, restrictive par rapport aux objectifs que déploie la coopérative. Le but social de ONE CREATION n'est ni lié à la gestion collective, ni à la gestion privée de biens communs. Elle est une société de prises de participations à long terme.

6. Quel droit régit une coopérative ?

Le titre 29 du Code suisse des obligations (CO) constitue la base légale en la matière. A défaut, le droit des sociétés anonymes suisse s'applique par analogie (titre 26, CO).

7. Quelle est l'organisation de la coopérative ?

La coopérative comporte trois organes principaux et un organe de soutien.

Les organes principaux sont :

- l'Assemblée générale des associés, qui a entre autres attributions les tâches d'élire les administrateurs et de décider de l'affectation des bénéfices extraordinaires éventuels.
- le Conseil d'administration, qui est investi de la responsabilité légale liée à la coopérative et de toutes les décisions de prises de participations ou assimilées.
- La Direction, chargée de la gestion opérationnelle et de la qualification d'actifs sur le plan économique à l'attention du Conseil d'administration.

L'organe de soutien est :

- L'Organe de contrôle, à qui est confié l'audit externe des comptes.

8. Quelle est la raison d'être de ONE CREATION ?

La structure, le but ainsi que les domaines d'interaction de ONE CREATION tendent vers la mise en commun de moyens pour promouvoir un progrès économique en respect de l'environnement et de l'évolution des besoins de l'humanité.

Par sa structure ouverte à tous et égalitaire dans les droits de décisions, la coopérative propose une participation citoyenne et démocratique au développement des sociétés dans lesquelles elle est active, et par conséquent aussi au développement de l'économie dans son ensemble.

Elle est une réponse à la demande d'investissements économiques durables.

9. Pourquoi l'environnement ?

Au vu des changements sociaux et économiques dans le monde, deux principaux secteurs apparaissent déjà comme étant porteurs de croissance : les besoins liés à l'arrivée en retraite des baby boomers des années 40 et plus spécifiquement 60 et l'environnement. La première dispose déjà d'une bonne infrastructure financière. L'environnement, en revanche, est un secteur de croissance à long terme qui dispose d'un potentiel concret tant au niveau local que mondial.

10. Que sont les technologies de l'environnement ?

Ce sont les applications techniques et industrielles des avancées de la recherche scientifique dont on peut attendre qu'elles amènent un mieux-être en lien avec l'environnement naturel et l'humain. L'exploitation économique de ces technologies cherche à concilier les aspects économiques et environnementaux du développement durable.

11. Qu'est-ce que le développement durable ?

La définition largement admise est celle donnée par le Rapport Brundtland des Nations Unies, datant de 1987 : « Le développement durable satisfait les besoins des générations présentes, sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de satisfaire leurs propres besoins. » On lui reconnaît généralement trois champs d'action : social, économique et environnemental.

12. Dans quelles technologies ONE CREATION va-t-elle s'engager ?

Le domaine des technologies de l'environnement étant virtuellement illimité, ONE CREATION ne s'engage que dans des activités durables tant au niveau technique, environnemental qu'économique. Et ce dans les domaines suivants :

- Energies renouvelables
- Biologie environnementale
- Matériaux écologiques
- Transports écologiques
- Gestion des déchets
- Chimie environnementale
- Conseil en environnement
- Efficacité énergétique
- Gestion de l'eau

13. ONE CREATION applique-t-elle des critères exclusifs pour la sélection des entreprises ?

En ce qui concerne les entreprises considérées comme « Pure » ou « Mix players », leurs activités doivent appartenir à la définition des technologies de l'environnement utilisées par ONE CREATION et aux secteurs définis dans la question 12. Pour les entreprises de « Support », une partie de leurs activités doit également correspondre à la définition et aux secteurs. De surcroît, si l'activité principale va à l'encontre du but de la technologie de l'environnement exploitée par l'entreprise, alors la société sera exclue. Pour cela, différentes activités sont considérées comme exclusives (exploitation pétrolière, armement, OGM, etc.). De plus, lorsque les bénéfices environnementaux qu'engendre la technologie ne sont pas certains sur le long terme ou que la technologie est actuellement con-

traversée, alors la compagnie sera qualifiée de « Controversée ». Il reviendra donc au Conseil d'administration de décider de la prise de participation ou non, en connaissance de cause.

14. Qui peut devenir associé de ONE CREATION ?

La qualité d'associé est ouverte à toutes personnes morales ou physiques, privées, sociétés commerciales ou à but non lucratif, fonds de pensions, communautés publiques. Ceci n'est qu'un échantillon non exhaustif des différents acteurs disposant de la capacité de placer des capitaux à long terme.

15. Comment devient-on associé ?

Tout demandeur acquiert la qualité d'associé en souscrivant au moins une part du capital social de ONE CREATION. Il le reste aussi longtemps qu'il conserve au moins une part du capital social. Chaque demande doit être validé par le Conseil d'administration.

16. Quelles sont les modalités de souscription ?

Le prix d'émission d'une part sociale de ONE CREATION s'élève à CHF 10'000.-, sous réserve de modification des statuts. Le minimum de parts souscrites par associé est d'une part et le nombre maximum est de 10'000 parts. S'ajoutent au prix de chaque part souscrite un timbre fédéral de 1% et une commission d'émission de 2%.

17. Que fait concrètement ONE CREATION ?

Les prises de participations de la Coopérative obéissent à un concept unique, sous la forme de participations dans des sociétés actives dans le domaine des technologies de l'environnement et permettant un développement du rendement économique de ONE CREATION. Il contient des actifs cotés, non cotés. ONE CREATION peut aussi garantir la protection et le transfert de ces technologies.

18. Comment apprécier un retour sur investissement du capital de ONE CREATION ?

Par le versement du dividende aux associés. Le bénéfice net excédentaire peut être intégralement redistribué.

Il n'y a pas de valeur d'inventaire, à l'exception d'une sortie devant être financée et ce dans la mesure où la valeur patrimoniale ne couvre pas le capital social. La part sociale d'une coopérative est toujours au niveau de sa valeur nominale.

Cette référence permet à tout établissement bancaire de disposer des informations relatives à la valorisation de votre participation dans ONE CREATION.

19. Existe-t-il le volume nécessaire de sociétés cotées actives dans le domaine considéré pour escompter un développement sain et durable ?

Oui, la capitalisation boursière d'une cinquantaine de sociétés cotées dans les technologies de l'environnement est de l'ordre de CHF 488 milliards. Avec un capital social de plusieurs centaines de millions de francs suisses, le potentiel de diversification reste important dans un marché porteur à court, moyen et long termes. Et ceci sans considérer les potentiels au niveau des sociétés non cotées et start-ups.

20. Les résultats de ONE CREATION peuvent-ils être comparés à un indice de référence (benchmark) ?

Non et ceci pour plusieurs raisons :

- a) Les résultats de ONE CREATION permettent le paiement ou non d'un dividende. Le montant de ce dernier est arrêté par les associés.
- b) Nous sommes face à une société commerciale et non un fonds de placement ou un produit financier avec un but précis lié à un développement économique industriel durable.

21. Existe-t-il un code d'éthique pour ONE CREATION ?

La Direction de ONE CREATION dispose d'un code de déontologie applicable en tant que partenaire économique des fonds de pensions en Suisse, qui détermine les exigences les plus élevées en la matière. Les standards économiques, environnementaux et de bonne gouvernance d'entreprise qu'elle exige sont applicables à la Coopérative, sous réserve d'exigences supérieures souhaitées par le Conseil d'administration.

22. Sur quelles compétences ONE CREATION peut-elle compter pour être leader dans son concept ?

La Coopérative ONE CREATION réunit non seulement des personnalités dans les domaines sociaux et scientifiques autour de sa direction stratégique, mais également un savoir-faire reconnu au niveau de sa direction opérationnelle.

Elle s'appuie également sur des compétences tierces spécifiques pour lui permettre d'être à la pointe dans son domaine.

23. A quoi servent les compétences techniques ?

La Coopérative réunit le plus de compétences techniques possibles. Ce sont aussi bien des personnes individuelles que d'institutions académiques, scientifiques et techniques. Ainsi, ONE CREATION peut accéder plus rapidement aux meilleurs avis autorisés en la matière plus particulièrement dans la qualification des sociétés start-up ou sujettes à doute sur la spécificité de la technologie.

24. Quels avantages peut-on retirer d'une participation dans ONE CREATION ?

Nous listons les neuf avantages principaux suivants :

1. Avoir un rendement économique croissant récurrent.
2. Obtenir un capital stable à moyen et long terme
3. Allier objectifs financiers et convictions éthiques.
4. Prendre des participations diversifiées.
5. Participer à l'essor d'entreprises de pointe non accessibles en bourse
6. Favoriser l'interaction entre les différents acteurs économiques.
7. Être un acteur de l'évolution positive des critères environnementaux.
8. Avoir plus qu'un droit de vote en tant qu'associé : partager ses idées, émettre des propositions, etc.
9. Devenir un investisseur engagé grâce au « label » ONE CREATION.

25. Quel genre de réseau ONE CREATION concentre-t-elle ?

La Coopérative ONE CREATION poursuit principalement le but de favoriser et de garantir, par l'action commune, les intérêts de ses associés dans le développement des technologies assurant un progrès économique respectueux de l'environnement et de la société civile. A ce titre, elle établit des réseaux d'affaires tant avec des sociétés cotées que non cotées liées au domaine des technologies de l'environnement, tant en Suisse qu'à l'étranger qu'à tout groupement d'intérêt permettant d'être en phase avec des recherches en la matière au niveau international.

26. A quelle information les associés ont-ils accès ?

Outre les rapports réguliers usuels, les différentes prises de participations sont accessibles aux associés en tout temps sur Internet. D'autre part, des informations spécifiques sur les sociétés sont disponibles dans les limites des normes légales.

27. Les fonds de pensions peuvent-ils légalement participer à ONE CREATION ?

Conformément à l'article 50 OPP2 al. 3 pour le droit suisse qui stipule que «Lors du placement de sa fortune, (l'institution de prévoyance) doit respecter les principes d'une répartition appropriée des risques ; les disponibilités doivent, en particulier, être réparties entre différentes catégories de placements ainsi qu'entre plusieurs régions et secteurs économiques. »

Les technologies de l'environnement ne sont pas un secteur économique. En effet, tous les secteurs économiques sont touchés. Le monde est intégré en termes de diversification au travers des sociétés cotées et des fonds de placement, de même qu'au travers du développement international qui inclura des sociétés non cotées de tous pays, respectivement régions.

ONE CREATION est assimilable à une société de droit suisse non cotée de type Private Equity, autorisé par l'article 53 OPP2, al. 1, let. E pour le droit suisse.

28. Comment s'assurer que des actionnariats croisés ne créent pas de conflits d'intérêts au sein de ONE CREATION ?

Les décisions de l'Assemblée générale sont prises à la majorité absolue des voix, sous réserve de dispositions particulières prévues par les statuts. Selon les statuts, il appartient à l'Assemblée générale d'élire les membres du Conseil d'administration et donc de se prémunir contre les conflits d'intérêts au sein de ce dernier.

Les décisions du Conseil d'administration étant prise en toute indépendance de la Direction, il appartient à ce premier de prendre le risque ou non d'un conflit d'intérêts dans ses décisions avec la possibilité de devoir s'en justifier devant l'Assemblée générale.

29. A quel niveau géographique se situe ONE CREATION ?

Bien que la Coopérative soit située juridiquement en Suisse, l'objectif dès l'origine est de disposer de participations globalement diversifiées selon les règles édictées.

30. Comment se désengager de projets non cotés n'ayant pas tenu leurs promesses ?

Ce genre d'évènement concerne principalement les sociétés de démarrage. Si cela devait arriver, la valeur d'acquisition est corrigée une liquidation de la participation si elle était jugée sans aucun potentiel de reprise. Dans un tel cas de figure, ONE CREATION doit se prémunir de l'accès aux brevets, tant que cela se peut, pour sécuriser tant que se peut, son investissement, en cas de faillite.

31. La prise de participation peut-elle s'effectuer pour un rachat de parts publiques ?

Théoriquement oui.

ONE CREATION a une philosophie de conservation des actions. Dans la limite de ses moyens et de sa politique, elle pourrait apporter son soutien à un rachat d'actions ou à une opération de retrait de la bourse d'une société cotée à qui il manquerait les liquidités nécessaires.

32. Quels sont les modalités de remboursement des parts sociales ?

En cas de sortie volontaire ou de décès, le Conseil d'administration décide de la valeur des parts sociales à rembourser. Le calcul de la valeur est établi sur la base de la fortune nette découlant du bilan à la date du décès ou de la sortie, à l'exclusion de toutes les réserves. Le remboursement ne peut toutefois excéder la valeur nominale totale des parts en question.

Le Conseil d'administration est en droit de différer, pour trois ans au plus, tout remboursement si la société présente un bilan déficitaire ou se trouve dans une situation financière délicate compte tenu d'engagements pris ou à prendre.

33. Comment évaluer les actifs non cotés ?

Les sociétés de démarrage sont valorisées selon les normes du marché. Les sociétés non cotées sont évaluées au niveau de la capitalisation payée au moment de la prise de participation, sous réserve d'une réduction de cette valeur si des éléments probants le nécessitent.

34. Que se passera-t-il si toutes les participations de ONE CREATION perdent simultanément une forte part de leur valeur et que les sociétés y relatives cessent d'honorer leur dividende ?

La Coopérative cessera la distribution de dividendes aussi longtemps que les résultats ne seront pas positifs. Afin d'atténuer la perte de valeur due au marché, il est constitué une réserve de couverture du capital social. Dans la phase de démarrage, une valeur inférieure à la valeur nominale existe.

35. Quels sont les risques associés à l'activité de ONE CREATION ?

Le risque principal est l'évolution des marchés et son influence sur les titres cotés. En second lieu, les créations d'entreprises sont toujours accompagnées d'un risque, d'où l'appellation « capital risque ». Enfin, il existe un risque de rendement si les prises de participations choisies ne fournissent pas en moyenne le rendement planifié.

36. Existe-t-il un agio pour protéger le patrimoine des associés en regard de nouveaux apports de fonds ?

Non.

Toute réalisation d'investissement n'est effectuée que dans le but de réaliser l'objectif de la Coopérative et de préserver le capital social. Pour ce faire, selon les capacités financières disponibles, ONE CREATION constitue une réserve de couverture de risque.

Lorsque l'intégralité du capital social est investie, l'apport de nouveaux fonds permet la poursuite du but social et diversifie le risque lié à des associés potentiellement dominants.

37. Comment le capital social de ONE CREATION prend-il en compte l'inflation ?

Le marché prenant en compte l'inflation et les dividendes reçus doivent correspondre à l'ensemble des paramètres déterminant le développement économique (croissance, inflation, monnaies, etc.).

38. Quelle est l'empreinte carbone de ONE CREATION ?

En l'état actuel, l'empreinte carbone de la Coopérative est très réduite puisqu'elle fonctionne sur l'infrastructure déjà existante de CONINCO Explorers in finance SA. D'autre part, la publication du Rapport annuel et des informations périodiques se fera en principe électroniquement. Une évaluation du bilan carbone devra être incluse dans le Rapport annuel dès que les capacités et moyens seront réunis.

39. ONE CREATION sera-t-elle certifiée ISO 14001 ?

CONINCO Explorers in finance SA est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ce qui représente à nos yeux un acte appuyé de gouvernance d'entreprise. La certification ISO 14001 démontre l'engagement dans le domaine de la protection de l'environnement. D'autre part, la direction est signataire des PRI *Principles for Responsible Investment* qui ont été mis en place par les principaux investisseurs mondiaux avec le soutien des Nations Unies.

40. Dans quoi sont investies les parts sociales acquises dans ONE CREATION ?

L'objectif est d'obtenir une répartition entre des titres cotés, pour permettre une prise de position et un dialogue avec des acteurs majeurs du marché et développer le rendement sur le long terme. Des titres non cotés pour formaliser un rendement stable à potentiellement croissant et dans des start-up *early stage* et confirmées pour être dans la dynamique du développement des nouvelles technologies impactant positivement l'environnement et générer une valeur totale au développement du capital social.

41. Qui détermine l'allocation stratégique précise de chaque classe d'actifs ?

La politique de prise de participations, l'allocation stratégique dans les différents stades de développement et d'implémentation sont du ressort du Conseil d'administration de la Coopérative en dialogue avec la Direction et en fonction du développement du capital et des opportunités conjoncturelles.

Il n'y a pas une répartition optimisée ou idéale. Selon les périodes économiques, ce sera plus l'une ou l'autre solution qui sera considérée.

42. Comment s'effectuera la couverture du risque du capital social ?

La Coopérative n'est pas un fonds de placement, ni même un produit financier. Elle est une société de prises de participations, d'engagement et d'accompagnement à long terme. Par conséquent, une politique de couverture du risque n'est pas dans son but. Cependant, différentes mesures sont prises pour que des participations ne deviennent pas dominantes. Selon les évolutions de l'économie, une opportunité plutôt qu'une autre sera considérée. Il y a également un pilotage du risque induit par la création de réserves qui permet de prendre plus ou moins de risque. Les apports de nouveaux associés sont utilisés dans ces différentes perspectives de pilotage du développement des participations.

43. Quels sont les critères de sélection pour les actifs considérés ?

Des critères spécifiques sont attribués à chaque type d'actif.

- Pour les actions cotées : d'une part, une stabilité financière durable des activités de la société, ainsi qu'une attractivité de rendements et de valorisation. D'autre part, une exposition qualifiée aux technologies de l'environnement telle que défini par les procédures de qualification.
- Pour les actifs non cotés : ne sont considérées que les sociétés servant un dividende et dont une partie du chiffre d'affaires est réalisé dans les technologies de l'environnement définies et dont il est démontré une volonté d'accroissement de développement en respect du but de la Coopérative. Elles doivent présenter une stabilité des activités et des rendements sur le court, moyen et long termes. S'ajoute à ces exigences, une situation saine au niveau de la dette de l'entreprise, attestée par une analyse de crédit.
- Pour les sociétés de démarrage, seules les sociétés engagées exclusivement dans les technologies de l'environnement définies sont prises en compte. La qualification se base sur l'analyse du plan d'affaires, lequel doit garantir une redistribution substantielle du bénéfice dans les étapes finales de développement d'une valorisation de l'ordre de CHF 1M en phase de création ainsi qu'un partenariat à long terme avec la Coopérative. Le savoir-faire technologique doit être validé par des tiers externes.

44. Pourquoi ne pas se concentrer sur un seul type d'actif ?

Dans un domaine unique voué à une croissance sur le long terme que sont les technologies de l'environnement, la Coopérative veut accéder à toutes les sources de croissance économique liées aux actifs à distribution de revenu.

La finalité de ONE CREATION étant d'encourager le rendement industriel économique dans son domaine, il est logique qu'elle diversifie son risque sur diverses capitalisa-

tions en tablant également sur la naissance possible d'entreprises innovantes porteuses de croissance parmi toutes ses participations.

45. Le capital social de ONE CREATION peut-il être fermé ?

En vertu de la loi, le capital social d'une coopérative est ouvert. Néanmoins, le Conseil d'administration décide de l'opportunité d'une libération éventuelle de nouvelles parts sociales, de même que de l'admission ou non de nouveaux associés.

46. Quels sont les pouvoirs décisionnels de la Direction ?

La Direction n'est investie que du pouvoir opérationnel. Elle ne dispose donc d'aucun pouvoir décisionnel quant à la stratégie et les prises de participations. Elle applique néanmoins les procédures établies et dans ce cadre, elle peut renoncer à poursuivre une qualification d'actifs lorsque les critères ne sont pas satisfaits. Mais elle en informe le Conseil d'administration qui prend toutes les décisions en dernier ressort.

47. De quelles compétences internes et externes ONE CREATION dispose-t-elle pour mener à bien ses financements dans les actifs non cotés ?

La Coopérative s'assure un accès à ses besoins en internalisant les compétences professionnelles lorsque cela est nécessaire.

Pour les actifs non cotés, une double structure est mise en place. D'une part, l'analyse des sociétés non cotées matures servant un dividende peut être faite avec les mêmes instruments que pour les actifs cotés. Les sociétés non cotées n'étant pas tenues aux mêmes exigences de publication comptable que les sociétés cotées, s'ajoute à ces instruments un examen financier et stratégique effectué selon le modèle d'analyse de crédit bancaire à l'interne.

Pour les sociétés de démarrage, la répartition des rôles au sein de ONE CREATION est clairement définie : des tiers externes valident la technologie et l'évaluation financière et économique de la start-up est effectuée par la Direction qui valide le plan d'affaires. Sur cette base, le Conseil d'administration, in corpore ou en Comité de sélection, décide de l'engagement financier.

L'accompagnement tactique et stratégique, ou « coaching », est par contre engagé à l'externe si nécessaire et financé par la start-up elle-même. La validation du business plan doit garantir cette mesure.

48. Qu'est-ce qu'une start-up ?

C'est une entreprise qui vient d'être créée et qui, par défaut, manque d'historique et de fonds propres nécessaires à l'obtention de prêts bancaires. Elle fait face à un manque chronique de moyens financiers pour se développer.

49. Pourquoi investir dans des start-up s'il n'y a pas d'objectif de gain en capital ?

L'objectif à long terme vise à rester dans le capital des sociétés investies, cotées ou non, pour autant qu'elles distri-

buent un dividende et que le capital social de ONE CREATION n'est pas mis en péril.

Différentes études démontrent qu'une société rémunérant ses actionnaires par des dividendes a un développement économique plus sain.

Une grande partie des start-up feront l'objet d'acquisitions à terme et la Coopérative ne pourra garder sa part. Les revenus générés seront, au stade actuel des décisions, répartis pour des réinvestissements et pour une distribution de revenus.

50. Quels atouts ONE CREATION possède-t-elle pour soutenir les jeunes sociétés ?

Ses réseaux d'associés et de relations d'affaires peuvent faciliter des synergies.

Elle peut rechercher et recommander des experts pour accompagner et conseiller ces sociétés dans leur développement dans le cadre de sa participation au capital.

Elle peut acquérir des brevets et des licences ou les financer, en échange de leur droit de propriété.

L'engagement de ONE CREATION n'est pas limité temporellement, sous réserve que son but soit respecté.

Les frais de gestion des participations sont estimés à 1% du capital social dans la phase de démarrage et à 1,5% du patrimoine sous gestion dès l'engagement dans des sociétés de démarrage.

www.onecreation.org



UNE COOPERATIVE
INNOVANTE POUR
UNE RELATION DE
CONFIANCE ENTRE
LA FINANCE ET
L'INDUSTRIE

Les défis économiques, financiers et sociaux doivent réconcilier les besoins de la Société et la préservation de l'environnement.

Notre Coopérative ONE CREATION vous propose de prendre des participations dans des sociétés actives dans les technologies de l'environnement à tous les stades du développement industriel. Cette fonction résulte de la prise de conscience de la nécessité d'un déploiement économique intégré pour une évolution durable de l'économie, de l'environnement et de notre Société.

ISIN CH0211420010

www.onecreation.org

Vevey - Suisse

ONE CREATION

Think Sustainable